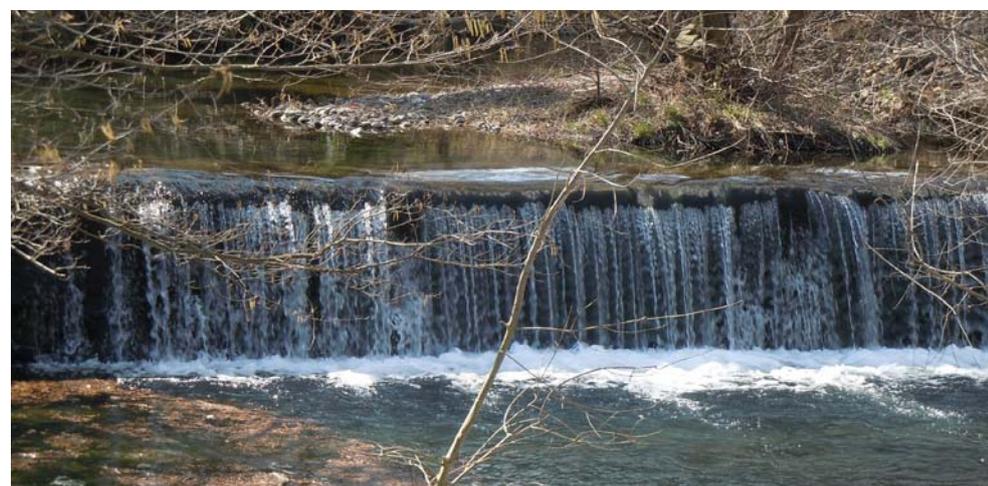
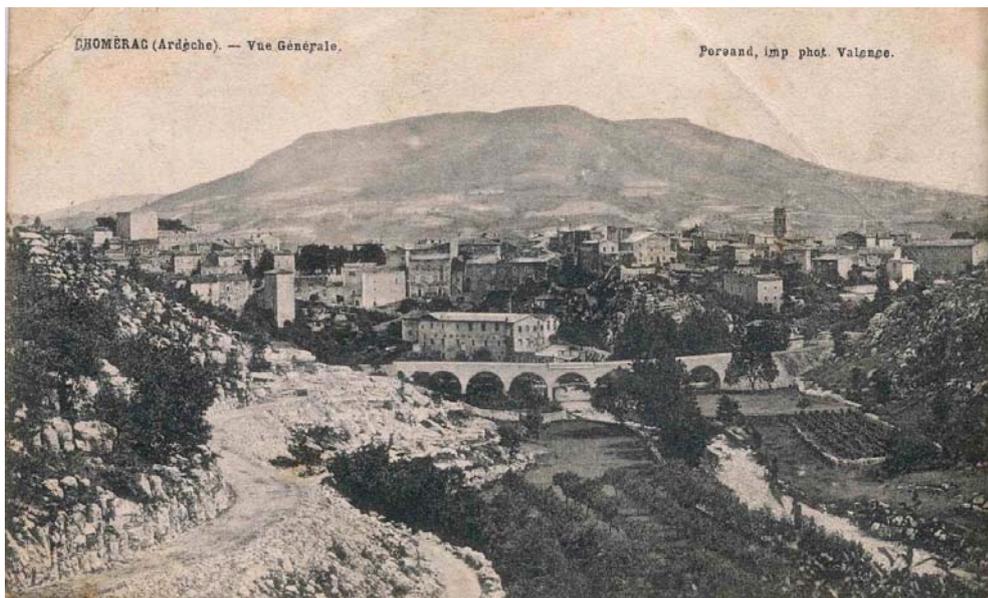


COMMUNE DE CHOMÉRAC

Département de l'Ardèche



Aire de **M**ise en **V**aleur de l'**A**rchitecture
et du **P**atrimoine

**1 - DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

Anne-Laure MERIAU
Urbaniste qualifiée OPQU/Historienne de l'Art

Sommaire

Introduction : p.3

1.1 - La localisation géographique : p.4

1.2 - Le climat : p.5

1.3 - Le relief : p.5

1.4 - La géologie et l'hydrographie : p.7

1.5 - Les milieux naturels : p.8

1.6 - Les entités paysagères : p.12

1.7 - Les vues remarquables : p.18

1.8 - L'histoire et l'archéologie : p.19

1.9 - Les différentes grandes phases de la formation urbaine du bourg de Chomérac : p.21

1.10 - Les différents hameaux remarquables dispersés dans le territoire : p.39

1.11 - Les châteaux et domaines du XVe au XIXe siècles : p.43

1.12 - Le patrimoine industriel : p.47

1.13 - Porter à la Connaissance, DRAC-SRA, la liste des entités archéologiques 16/10/2013 : p.53

1.14 - Bibliographie : p.56

2 - La prise en compte du développement durable : p.58

2.1 - Les qualités intrinsèques du tissu urbain des espaces bâtis historiques : p.58

2.2 - Les matériaux de construction : p.59

3 - La synthèse du diagnostic : p.61

3.1 - Les principaux enjeux et objectifs : p.61

Introduction

Le territoire de la plaine de Chomérac, en raison de sa situation privilégiée entre la vallée du Rhône et le massif du Coiron le long d'une voie importante de communication, est occupé par l'homme depuis la Préhistoire. De nombreux vestiges archéologiques ont été mis au jour révélant l'importance de ce site à différentes époques de l'histoire notamment durant le Néolithique, les périodes Gallo-romaine et Médiévale. Durant l'époque Moderne, Chomérac subit les tumultes des guerres de religion, et la commune connaît au cours de la période de la Révolution Industrielle une grande phase d'essor économique avec le développement des fabriques de soie dont le fonctionnement est tributaire de la présence de cours d'eau et de la proximité de lieux de culture et de production du ver à voie.

Malgré cette grande diversité, aucun élément de patrimoine ne bénéficie d'une mesure de protection au titre des sites classés ou inscrits (Loi du 2 mai 1930), des Monuments Historiques et de l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (Loi du 31 décembre 1913). Seuls des objets mobiliers sont classés au titre des Monuments Historiques les peintures réalisés par Joseph Vernet décorant la salle principale de la mairie et un tapis situé dans le chœur de l'église Saint-Eustache.

Consciente de la richesse et de l'intérêt de son patrimoine et de la nécessité de mettre en place un outil de protection, la commune s'est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 1995 et un arrêté préfectoral en date du 10 juillet 1998.

Afin de mettre en conformité ce document avec l'évolution du cadre juridique en particulier la Loi Portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 et de l'actualiser par rapport aux évolutions et aux projets de la municipalité, la commune s'est engagée dans une démarche de transformation de sa ZPPAUP en AVAP.

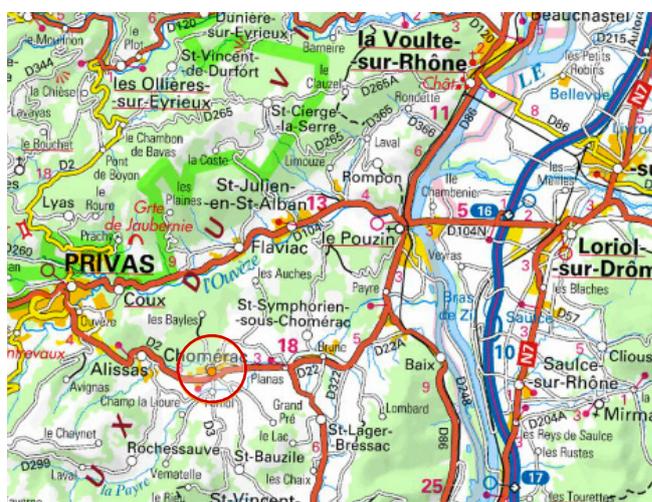
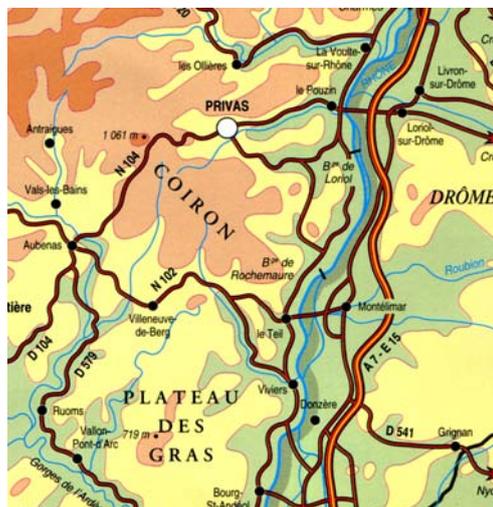
1.1 - La localisation géographique.

Chomérac se situe dans la plaine alluviale de la Payre vaste entité orientée Est-Ouest qui constitue depuis la Préhistoire un axe privilégié de passage entre la vallée du Rhône, le Massif Central et les Cévennes.

La plaine de Chomérac est selon la formule de l'historien-géographe Albin Mazon la «Porte du Vivarais».

Le territoire de la commune, qui couvre une superficie globale de 1894 hectares, est encadré au Nord par le vaste plateau calcaire des Gras et au Sud les premiers contreforts basaltiques du plateau du Coiron et de la Montagne d'Andance.

La commune est traversée par la RD2 faisant la liaison entre Privas (distance 6 km) et les grandes voies structurantes de la vallée du Rhône (RD86 et N7), et la RD 3 permettant de rejoindre les communes de Saint-Vincent-de-Barrès et Saint-Bauzile.



1.2 - Le climat :

Enfin le Massif du Coiron, à une moyenne de 800 m d'altitude, connaît un climat atypique. Sa forte individualité géographique se retrouve dans les variations accentuées de son climat, non seulement d'une saison à l'autre, mais aussi en de courts intervalles. Il peut en fait presque être considéré comme un mélange des divers climat régnant en Ardèche : ni vraiment montagnard (altitude un peu faible), ni vraiment méditerranéen (un peu trop au nord), il ne partage pas non plus les mêmes caractéristiques que le haut et moyen Vivarais (un peu trop au sud) ou que la vallée du Rhône (trop élevé) ce qui rend ainsi son climat unique et fort complexe à l'image du climat ardéchois...

Il est ainsi soumis à plusieurs influences de masses d'air d'origine océanique (Ouest), continentales froides (Nord et Est), et d'origine méditerranéenne, chaudes et chargées d'eau, venant du Sud.

Les précipitations sont réparties sur un petit nombre de jours qui se concentrent de début septembre à mi-décembre (avec un maximum en octobre), puis de mars à mai. Les moyennes autour de Privas vont de 900 à 1 200 mm/an.

Les températures moyennes annuelles sont de 8 à 9° C sur le plateau du Coiron, avec 50 jours/an de gelées sur le plateau basaltique.

La durée d'ensoleillement annuelle avoisine les 2500 heures.

Le vent du nord (mistral) est parfois violent, et peut occasionner des abaissements de température soudains et durables.

1.3 - Le relief :

La géographie physique du territoire de Chomérac se structure en trois unités distinctes : une vaste plaine alluviale orientée Est/Ouest encadrée au nord par le plateau calcaire des Gras et au sud les montagnes basaltiques érodées du Coiron terminées par des corniches.

Des petites éminences et buttes marno-calcaires émergent et ponctuent l'espace de cette plaine sur lesquelles sont venus prendre place les hameaux de Sabatas, La Boissière et le château de Moras.

La voie structurante et départementale qui fait la liaison entre la vallée du Rhône et Privas, la RD 2 l'axe de la plaine.

Le réseau hydrographique fait partie du bassin versant du Rhône. Deux principaux cours d'eau parcourent la plaine, la Payre qui prend sa source au sud-ouest dans le massif du Coiron et la Véronne son affluent dans la massif calcaire.

La rivière la Payre tresse de longs méandres et circule lentement pour dessiner des îlets.

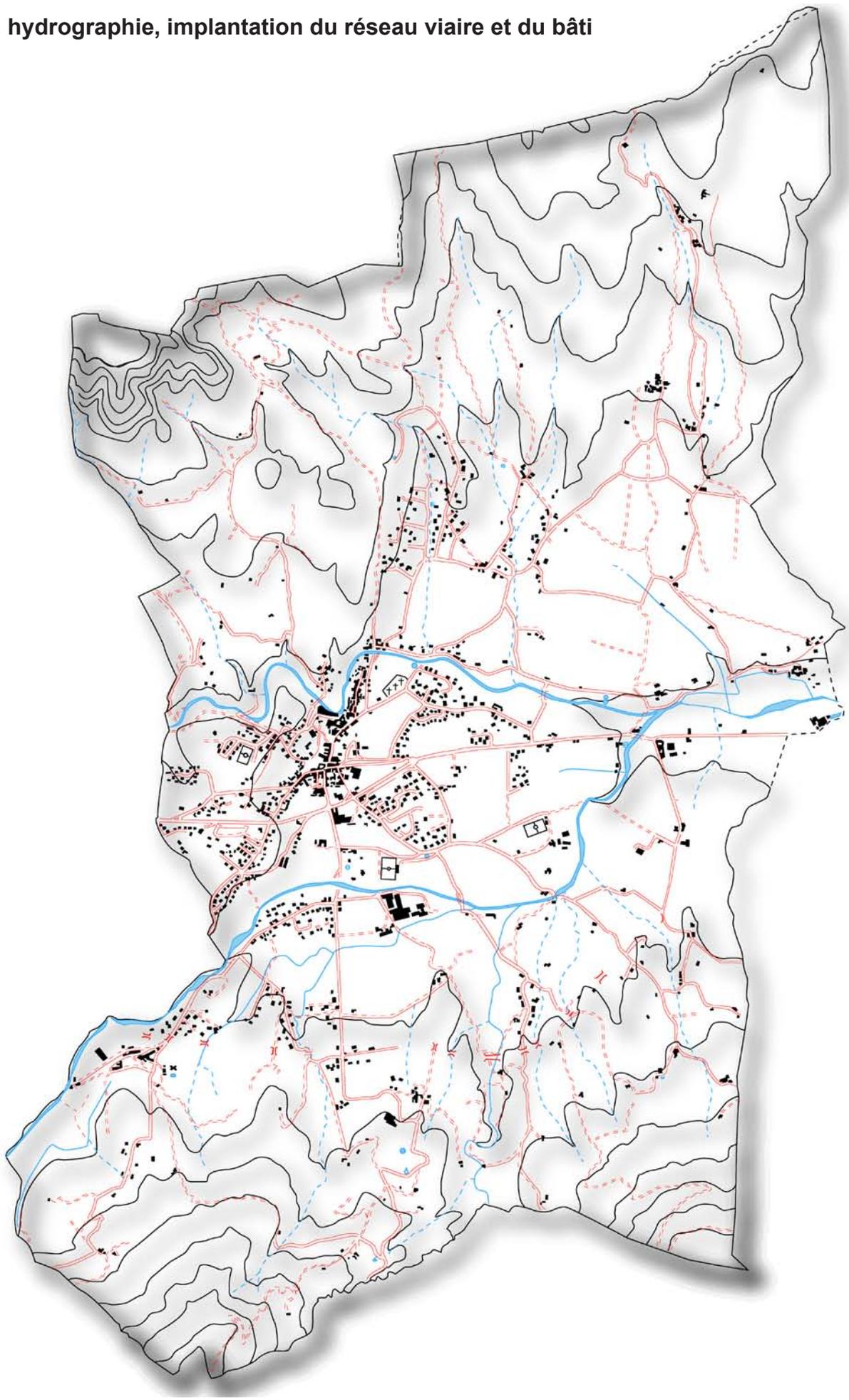
La Véronne rivière plus tumultueuse a fortement entaillée le socle calcaire pour former des gorges dans le massif calcaire.

De nombreuses sources drainent les versants des reliefs et la plaine.

La présence de l'eau en abondance a permis le développement de l'industrie de la soie et des moulins dès le XVIII^e siècle avec la création de l'une des premières fabriques autorisée par lettre patente, La Royale.

L'eau est une composante des espaces publics du bourg de Chomérac avec la présence de nombreuses fontaines, de bassins-lavoirs (un seul subsiste et a fait l'objet d'une restauration) et d'une fontaine monumentale sur la place centrale.

Relief, hydrographie, implantation du réseau viaire et du bâti



1.4 - La géologie et l'hydrographie :

Le territoire de Chomérac constitue une «petite cellule» spatiale qui présente une diversité géologique :

- Au Nord, le plateau des Gras est composé par une succession de bancs calcaires de type kimméridgiens-portlandiens de l'époque du Jurassique liés aux mouvements tardifs du massif ancien.

Au Moyen-Age, le bourg castral a pris place sur un éperon rocheux calcaire, vestige de l'érosion produite par la circulation de la rivière la Véronne sur le rebord du massif des Gras.

Un ensemble de hameaux (Les Auches, Les Véoux, Charonde, Le Charron, Bas Sérusclat, Le Vignarès, Sabatas, La Boissière et Beneys) au bâti groupé et compact ce sont implantés à proximité des points d'approvisionnement en eau, petits ruisseaux et sources.

- Au centre, la plaine marno-calcaire qui résulte de l'accumulation de dépôts alluvionnaires. Cette vallée est drainée par Payre et son affluent la Véronne alimentés en eau par un réseau échevelé de ruisseaux et sources qui prennent naissance dans les deux zones de reliefs.

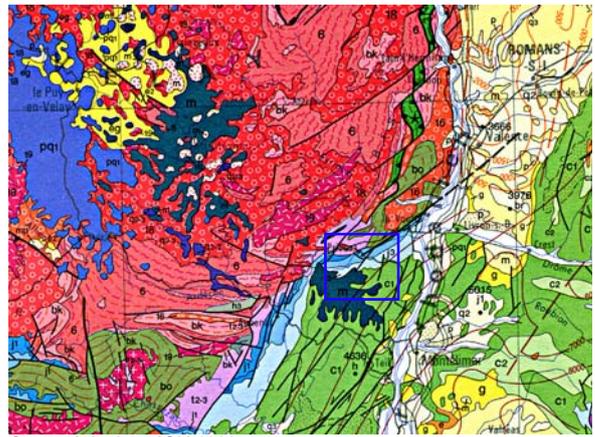
- Au Sud et à l'Ouest, se développent le relief aux pentes relativement abruptes du plateau de Lerou et du Serre d'Andance dont les altitudes varient entre 540 et 600 mètres et sont issus de la chaîne de moyennes montagnes du massif du Coiron. Cette formation d'origine basaltique résulte d'épanchements volcaniques du miocène, pliocène et villafranchien identique à la formation du Velay et du Mézenc. Tufs et scories volcaniques s'intercalent entre des coulées basaltiques.

Ces différentes formations géologiques du sol engendrent des milieux et des paysages contrastés : la garrigue du plateau karstique des gras et les prairies verdoyantes du Coiron volcanique, l'opposition colorée entre les teintes blanches et grises du calcaire avec la noirceur du basalte visible dans les constructions anciennes.

Par ailleurs le «calcaire dit de Chomérac» est de renommé international. Dans l'histoire de l'étude de la géologie, la formation dite «brèche de Chomérac» s'inscrit dans le débat scientifique qui concerne la définition de la limite entre l'époque du Jurassique et du Crétacé (cf. G. Naud, in MATP n°103, 2009).

Cette roche calcaire de bonne qualité est utilisée depuis l'Antiquité dans la construction d'édifices majeurs. Au XIXe siècle l'exploitation du calcaire de Chomérac devient une industrie florissante.

Sa composition physique présente les mêmes caractéristiques que le calcaire exploité dans les carrières de Lussas et de Ruoms.



Carte géologique IGN 1993



Ce calcaire utilisé dans la construction de la fontaine monumentale du parc de Valence et les colonnes de l'église de Privas est érigé au statut de marbre.

Une base de colonne sculptée dans un bloc calcaire, actuellement disposée dans le parc public, provient des carrières de Chomérac tout comme de nombreux éléments dans l'architecture des édifices, dans les aménagements des espaces publics (grandes dalles dans le bourg médiéval) et le mobilier urbain (fontaines).

Depuis 1977, les carrières de La Vialatte (photo ci-dessous) ne sont plus exploitées sur la commune de Chomérac et sont utilisées comme site d'escalade.



1.5 - Les milieux naturels :

Le territoire de la commune de Chomérac présente une mosaïque de milieux et une diversité dans ses paysages lié au contexte géologique, au relief contrasté, aux formations végétales, à la présence de l'eau et d'habitats spécifiques (crêtes, falaises, grottes, éboulis,...).

Le plateau des Gras est couvert par une végétation xérophile de type méditerranéenne de type garrigue, composée de bois de chênes pubescents et de pelouses sèches.

La vaste plaine agricole est occupée par les grandes cultures céréalières de tournesol, blé et luzerne. Elle est ponctuée par les cours d'eau et leur ripisylve d'arbres de haut jet qui marquent le paysage.

Les montagnes des contreforts du Coiron aux reliefs irréguliers sont dominées par des étendues de prairies verdoyantes destinées à l'activité de l'élevage, et les sommets et versants des reliefs aux pentes plus abruptes sont couverts de bois de feuillus.

Chomérac est concerné par le périmètre d'une Zone Naturelle Floristique et Faunistique de type II dite du «plateau et contreforts du Coiron» n°0709 qui désigne le plateau basaltique au rebord festonné et s'allonge sur une vingtaine de kilomètres au sud de Privas, entre la haute-Ardèche et la vallée du Rhône.

La nature du sol fertile est propice à l'activité de l'élevage ovin et bovin. Les prairies de fauche et de pâture sont ponctuées par des haies arbustives composées de buis, de genêts,...

Ces espaces ouverts de pelouses et prairies et fermés de bois de feuillus notamment le hêtre et le chêne pubescent accueillent des espèces actuellement très menacées tels que la Caille des blés, le Busard cendré, et des passereaux inféodaux à haies et bosquets (Pie-Grièche à tête rousse,...).

Les espèces d'oiseaux observées sont l'alouette des champs, Pipi Mousseline, Engoulevent d'Europe, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon Hobe-reau, Hironnelle de rochers, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Guêpier d'Europe, Bruant Proyer, Traquet motteux, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, et Huppe fasciée.

Les mammifères sont également bien représentés en particulier les chiroptères : Barbastelle, Vespère de Savi, Petit murin, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand murin, Vespertilion à moustache, Vespertilion de Nathusius, Vespertilion de Nathusius, Oreillard méridional, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe et Molosse de Cestoni.

La flore possède un intérêt et les variétés présentes sont le Cytise à long rameaux, le Lythrum à feuille d'Hysope, l'Ophioglosse commun, l'Ophrys de Bertoloni, le Pulsatille rouge, le Trèfle strié et la Vesce à feuilles de pois.

Les cours d'eau d'excellente qualité biologique abritent des espèces rares et sensibles aux phénomènes de pollution telles que les écrevisses à pattes blanches et certains batraciens (capaud calamite et le Pélodyte ponctué) et un poisson spécifique à la faune piscicole le Barbeau.

Cette zone présente globalement un bon état de conservation des habitats, une grande richesse faunistique et floristique. De plus, celle-ci constitue un lieu de passage entre la sillon rhodanien et le Massif Central, favorable à la migration, à la reproduction et l'alimentation des espèces animales.

Le «Plateau des Gras, serre de Gouvernement» est couvert par le périmètre d'une mesure de protection plus forte au titre d'une ZNIEFF de type I.

Ce site correspond au plateau calcaire recouvert par une végétation xérophile de type garrigue avec une alternance de pelouses sèches et de forêts denses composées majoritairement de chênes pubescents et Kermès.

Le «Plateau des Gras, serre de Gouvernement» est couvert par le périmètre d'une mesure de protection plus forte au titre d'une ZNIEFF de type I.

Ce site correspond au plateau calcaire recouvert par une végétation adaptée à un sol et un climat plus aride. Ce milieu de garrigues est dominé par la présence de bois de feuillus de chênes pubescents et Kermès. Il est ponctué de milieux ouverts de pelouses semi arides et xérophiiles.

Le plateau a été entaillé par le phénomène d'érosion consécutif à la circulation de la rivière La Véronne pour former des méandre et des gorges. Les falaises et les galeries de grotte propre au milieu karstique abritent une grande variété de chiroptère : Barbastelle, Miop-tère de Screibers, Petit murin, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion de Natterer, Grand murin, Oreillard méridional, Grand rhinolphe, et Petit rhinolphe.

Ce milieu est propice à l'existence d'espèces rares et protégés :

- L'avifaune : Alouette des Champs, Martin-pêcheur d'Europe, Pipit rousseline, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Grimpereau des bois, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Faucon Hobereau, Alouette lulu, Fauvette orphée et Fauvette pitchou.

Un reptile : le lézard hispanique.

- Des amphibiens : le Pédolyte ponctué et des libellules Agrion de Mercure et Agrion orangé peuvent se développer dans le milieu aquatique ponctuel.

Le plateau des Gras est couvert par la mesure de protection forte site classé au titre de Natura 2000 d'importance communautaire «Rompon-Ouvèze-Payre, FR8201669. Son intérêt écologique découlent des spécificités de ce milieu évoquées dans le descriptif technique de la mesure de ZNIEFF de type I. Ce bassin versant et ce plateau calcaire possède une valeur écologique et scientifique en raison de la présence de ces formations :

- Ouvertes de pelouses sèches et de steppes ;
- Arbustives (landes, broussailles, recrus, maquis, garrigues et Phrygana) ;
- Fermées de bois de chênes verts et pubescents (forêts sempervirentes non résineuses et caducifoliées) ;
- Rocheuses (falaises, grottes, éboulis et pierriés).

La vulnérabilité du milieu est lié à la fermeture des pelouses sèches en raison de la progression de la forêt car la garrigue n'est plus entretenue notamment par l'activité agricole et le pastoralisme, la qualité de l'eau doit être améliorée, une urbanisation non maîtrisée et un mitage de l'espace favorisée par le PLU.

- aquatique avec des cours intermittents, superciels ou circulant dans les cavités karstiques avec zones stagnantes et courantes propices au développement d'une faune particulière.

Le site des Gorges aux abords de la Véronne se caractérise pour la présence de nombreuses grottes et cavités rocheuses qui abritent une diversité de Chiroptère.



Les objectifs et les principes de gestion édictés à l'échelle du site Natura 2000 présent sur le rebord du plateau des Gras :

- Les pelouses doivent être maintenues, parallèlement le milieu tend à se refermer.
- Le bon fonctionnement et l'existence de stations d'épuration permettraient d'améliorer la qualité des eaux.
- Le lit et les berges des cours d'eau devraient être l'objet d'une préservation durable notamment pour garantir la présence de certaines espèces telles que les libellules et les amphibiens.
- La préservation de la tranquillité des chauves-souris en limitant l'accès des grottes aux visiteurs surtout pendant les périodes d'hibernation et de reproduction.

Les différentes actions envisagées sont les suivantes :

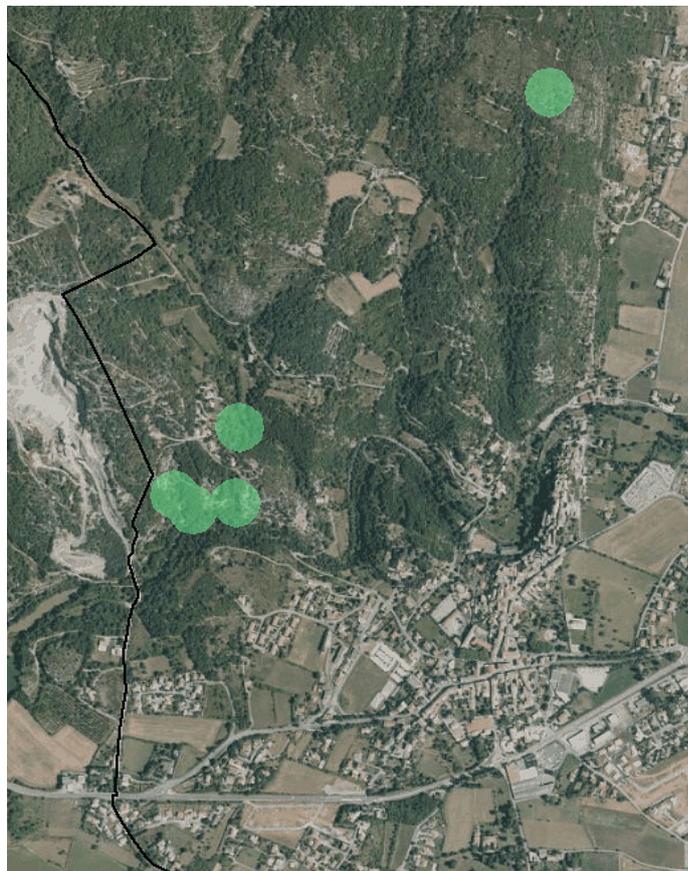
- Mise en place de contrat de rivière.
- Gestion de l'espace et développement du pastoralisme pour maintenir les prairies sèches.
- Protection des sites des Gorges de la Payre et des grottes à chiroptères.
- Maîtrise de la fréquentation touristique (fermeture partielle des grottes et limitation des accès).

La rivière de La Payre et ses berges sont concernées par une mesure de protection des zones humides. Les spécificités de cet écosystème aquatique sont à préserver :

- les bancs de graviers
- les cordons de ripisylve et leur végétation rivulaire composée par des saussaies à saules pourpres méditerranéennes, des peupliers des ormes et des frênes, Saponaire officinale. Ce milieu joue également le rôle de corridor écologique de la faune et de la flore.

La trame verte et la trame bleue :

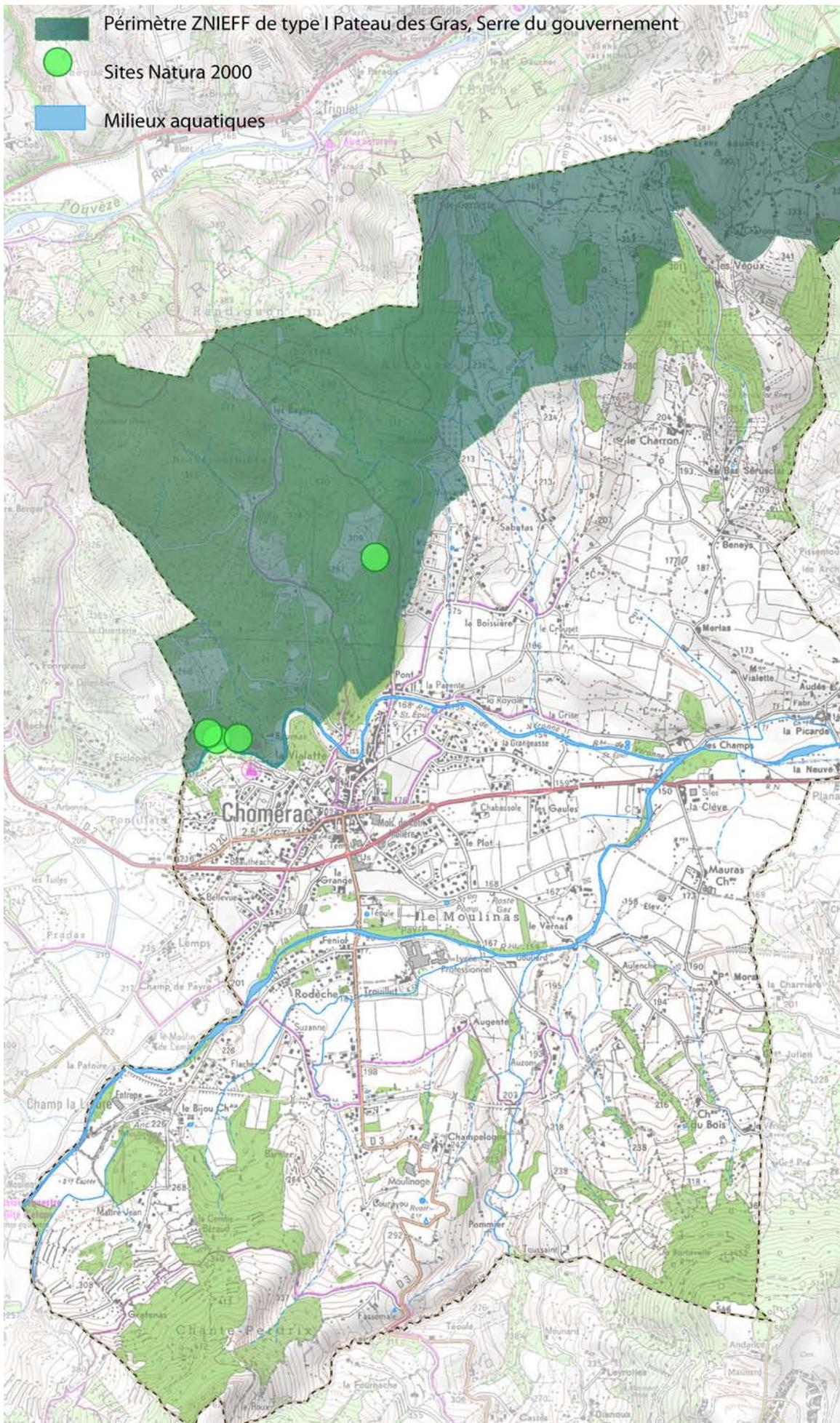
Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir se loger, se reproduire et se déplacer. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture...) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvages. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc d'empêcher la fragmentation des continuités naturelles et des corridors écologiques, et de protéger les habitats naturels susceptibles de permettre le développement de la biodiversité.



Source : carte corine land cover site de la DREAL Rhône-Alpes

Les principaux habitats naturels où la faune et la flore peuvent exister sont :

- Le plateau des Gras et son milieu naturel de garrigue.
- Les berges des cours d'eau La Payre et la Véronne et leurs cordons de ripisylve.
- Les plaines agricoles et les haies champêtres.
- Les jardins, les parcs arborés et les alignements d'arbres, les bois,...





1.6 - Les entités paysagères :

Le plateau karstique des Gras :

le paysage de garrigue alterne des espaces ouverts et fermés. Il est dominé par la présence d'une forêt dense de chênes verts et pubescents.

Le bordure du plateau est marquée par un ensemble de falaises qui émergent de la coulée verte.

La végétation xérophyle propre à ce milieu aride est d'une grande richesse surtout au niveau des éboulis et des prairies sèches.

Des vestiges du passé agricole et du pastoralisme sont entre visibles tels que les terrasses en pierres sèches et des cabanes de berger.

Le relief imposant et sombre des contreforts du massif du Coiron est omniprésent en fond de perspective.

Des trouées dans la forêt offrent des vues ponctuelles sur la silhouette du bourg.





La plaine alluvionnaire et agricole de Chomérac :

il s'agit d'un paysage ouvert dominé par la présence de vastes parcelles cultivées. L'agriculture principalement orientée vers les grandes cultures a façonné ce paysage alternant des champs de blé, tournesol, luzerne, colza et quelques parcelles maraîchères. Autrefois, les cultures de vignes occupaient cette plaine.



La trame végétale qui se développe sur les berges de la Payre, les vestiges de haies bocagères et la silhouette lointaine du village, des hameaux au bâti groupé et de quelques fermes et fabriques sont les seuls éléments qui animent l'espace de la plaine.

Les reliefs érodés des Gras et du Coiron sont présents en fond de perspective.



La plaine est marquée également par la présence de la route départementale, axe structurant, d'où l'on perçoit la séquence paysagère de l'entrée de bourg, la silhouette homogène centre ancien et les extensions urbaine tentaculaires plus récentes.

Les haies opaques de thuyas, plantées en limite des propriétés privées, nuisent à l'harmonie d'ensemble du paysage de l'entrée Ouest.





La Véronne et ses berges :

La présence de jardins est une composante de ce paysage bucolique et pittoresque.

La silhouette minérale du bourg médiéval et de la fabrique de la Fontaine domine la vallée et contraste avec l'environnement naturel.

Ces jardins sont irrigués grâce à un système de béalières, comprenant un système de canaux aménagés sur les bords de la Véronne de galeries drainantes, de petits barrages en empierrement, des bassins, les «gourgues» destinés à ralentir la vitesse de l'eau. Ils sont entourés de muret en pierre sèche et dispose de cabanes.

Des ponts et passerelles enjambent le cours d'eau. Ces ouvrages d'art présente une grande qualité dans leur conception et animent le paysage.

Les prairies humides verdoyantes sont des espaces à protéger pour leur intérêt écologique et paysager tout comme les cordons de ripisylves.





Les piémonts du massif du Coiron :

c'est un paysage de moyenne montagne dominé par la présence de prairies de fauche et de pâture lié à l'activité de l'élevage principalement bovin.

Des réseaux de haies bocagères marquent les limites de parcelles agricoles et viennent rythmer les grandes étendues verdoyantes de prairies.

Dans la partie sommitale des reliefs, le paysage plus fermé est occupé par des forêts denses de feuillus, principalement des hêtres, des chênes, quelques châtaigniers.

Des petits ruisseaux coulent au creux des vallons. Les cordons de ripisylve sont composés par une végétation abondante d'arbres de haute tige aux abords des cours d'eau.



Des prairies humides de type tourbières avec une végétation hydrophyle sont parfois présentes.

Ce site offre des vues lointaines sur la silhouette urbaine du bourg et la chaîne col de l'Escrinet.





Vue depuis



Vue depuis



Vue depuis



Vue depuis

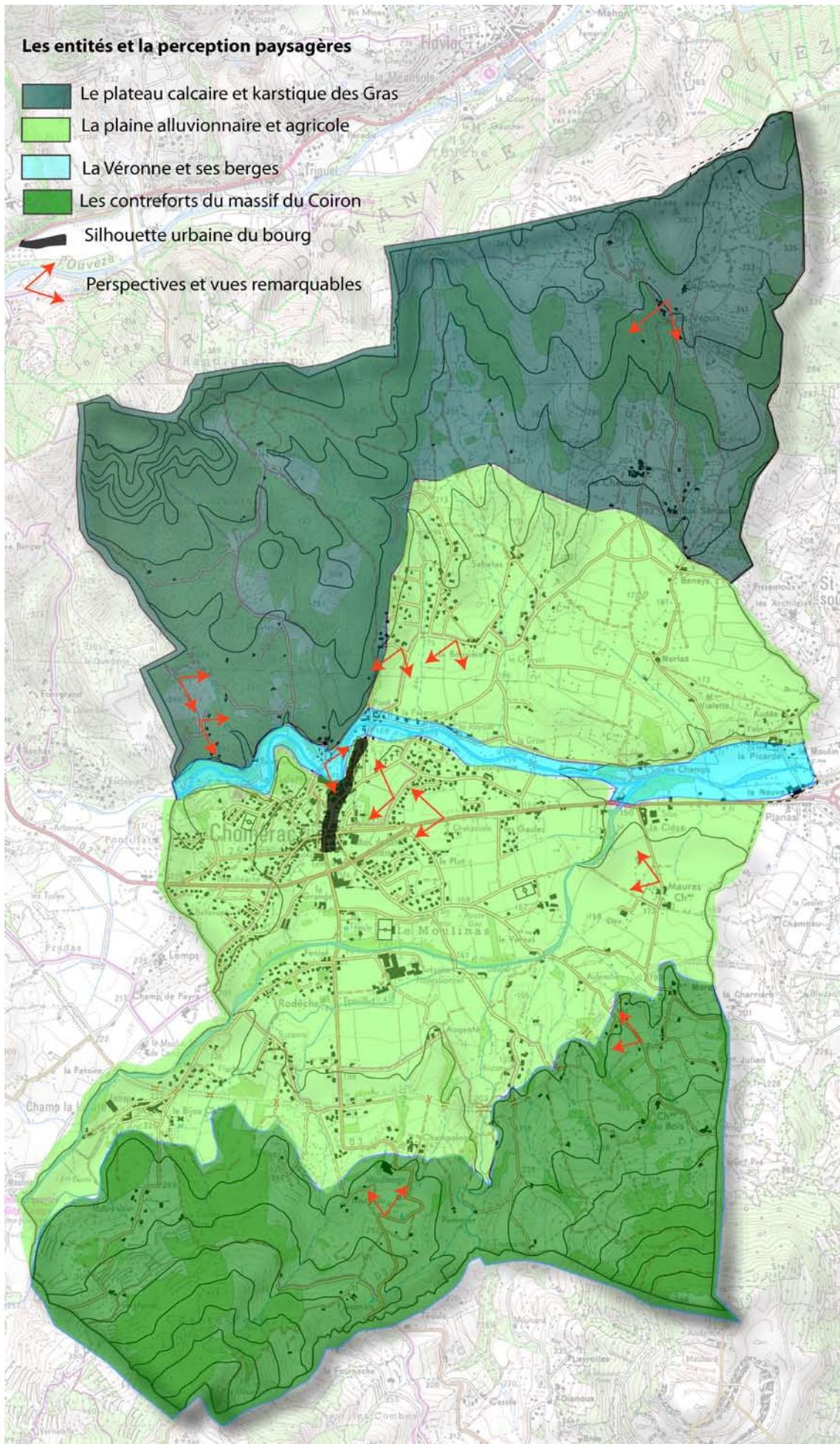
Des paysages urbains contrastés :

Les ensembles traditionnels constituent des entités bâties homogènes bien perceptibles en raison de leur caractère pittoresque et de leur unité architecturale.

Les secteurs d'urbanisation récente à dominante pavillonnaire sont implantés de façon tentaculaires en périphérie du bourg, sans relation avec le tissu urbain et le paysage bâti anciens.

La présence d'un habitat isolé et de nappes pavillonnaires viennent parfois perturber les vues remarquables. Ces paysages apparaissent en discordance avec le caractère du bâti ancien (densité, volume, implantation dans la topographie, couleur des enduits de façade, matériaux de construction,...), et les ambiances visuelles des paysages agricoles et naturels.

En opposition, les espaces agricoles et naturels encore préservés aux abords des ensembles bâtis anciens contribuent à la qualité des perspectives visuelles.





1.7 - Les vues remarquables :

Quelques perspectives visuelles remarquables sur les sites emblématiques du territoire de la commune de Chomérac ont pu être identifiées :

- Depuis la plaine agricole, se dessine au loin la silhouette du bourg castral médiéval sur son éperon rocheux. Cette silhouette bien caractéristique est visible depuis plusieurs points d'appréhension situés au Nord, à l'Est et à l'Ouest depuis les berges de la Véronne. Ces vues sont actuellement encore préservées grâce au maintien dans le PLU de zones agricoles, naturelles et des limites des enveloppes bâties de la zone Ua qui correspondent au bourg historique.

- Depuis l'Ouest, la vue moins remarquable est toutefois à prendre en compte. Il s'agit d'un secteur qui concerne des projets futurs d'extension du bourg à concevoir en harmonie avec l'épannelage général (hauteur des constructions anciennes existantes),

- Depuis la RD2 dans la traversée de bourg, le verger encore préservé et les jardins en terrasses offrent une vue bucolique sur le bourg. Ce secteur est classé en UBp dans le PLU. Son urbanisation nécessite de prendre en compte les composantes du site.

- Les différents cônes de vue sur le château de Moras, du Bois, de Bijou sont également protégés grâce à la détermination de zones agricoles et naturelles.

- L'alignement de platanes situés le long de la RD à proximité de l'ancienne gare



1.8 - L'histoire et l'archéologie :

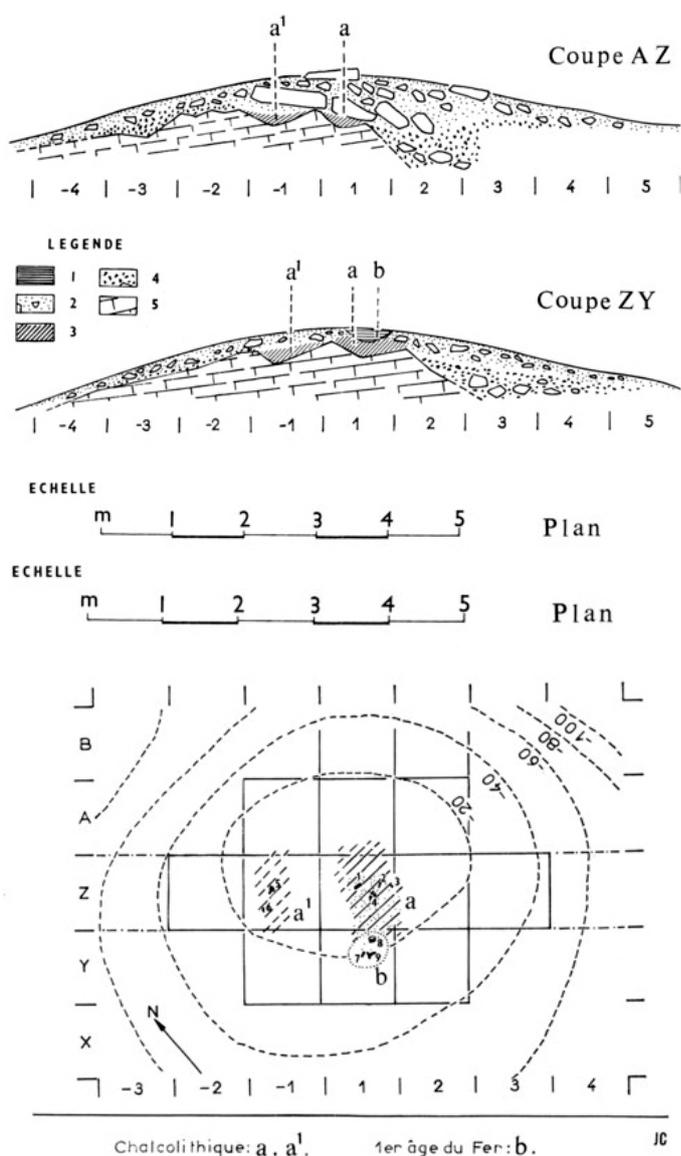
La Préhistoire :

Dans les Bulletins de la Société Préhistorique Française Paul Bellin autrefois instituteur à Chomérac fait par de la découverte d'une pierre polie (hache) en jadéite avec bovidé gravé découverte dans les «Grads» au quartier de Rochecourbière, de deux plaquettes de basalte gravées d'entrelacs de lignes et des motifs scalariformes à proximité de la ferme Barras entre Traverne et Freyssemet de l'époque du Néolithique, ainsi que d'un brassard d'archer en grès fin à deux perforations dans un petit tumulus situé au lieu-dit «Sabatas-Cocu» de l'époque du Second Age du Fer.

En 1958, M. Mialhe met au jour A 2 km du hameau de Sabatas, des ossements humains et du mobilier funéraire dans une accumulation de pierrailles et de dalles calcaires. Les fouilles réalisées entre 1959 et 1961 par Paul Bellin (Bulletin de la Société préhistorique française, 1966) ont permis de montrer qu'il s'agissait d'une sépulture avec un tertre funéraire regroupant une quarantaine d'individus accompagnés de mobilier de l'époque de la fin du Chalcolithique et du Bronze ancien.

Une sépulture installée sur le versant sud du tertre témoigne d'une réutilisation du monument funéraire au premier Age du Fer en raison de la présence d'un mobilier de cette époque (plaque de ceinturon à crocher en bronze coulé, et d'un bracelet formé d'une vingtaine d'armilles filiformes (cf. Collection Bellin).

En raison de l'intérêt scientifique et de la forte densité des traces archéologiques, ce site fait l'objet d'une zone de saisine archéologiques (plan page).



Coupes et plan du tertre funéraire de Sabatas. Sépultures de l'Age du fer et du Chalcolithique, dessins réalisés par J. Combiar, publiés dans Gallia préhistoire, tome 6, 1963.

La période Gallo-romaine :

La densité des traces archéologiques relatives à cette époque témoignent du développement de l'installation humaine à proximité des voies majeures de communication situées dans la vallée du Rhône. Chomérac constitue un site privilégié. Les exploitations agricoles de type villae trouvent place dans la plaine fertile.

Au quartier de La Royale, ont été découverts au XIXe siècle et en 1970 des sarcophages avec inscription tumulaire, une tombe contenant une lampe et une urne cinéraire.

Au hameau de La Vialatte dans la propriété Bouvier les traces archéologiques sont nombreuses et mettent en évidence l'importance du site : une statuette de Mercure, 17 monnaies de l'époque du règne de Vespasien, 4 cuillers, un camée sur lequel figure un guerrier bandant un arc, une broche de forme circulaire avec une épingle mobile en argent (cf. Collection Bouvier).

En 1956, dans la propriété Rigaud, les traces d'un édifice quadrangulaire ont été identifiées ainsi que des remplois antiques dont un chapiteau dans la ferme du XVe-XVIe siècle (Cl. Boisse, 1975, Atlas).

En 1947, au quartier Molière des tombes sous tuiles liées à la présence d'une nécropole de l'Antiquité tardive, ont été mises au jour lors des travaux d'agrandissement de l'usine Suchier.

Lors des travaux de terrassements de la RD2 en 1969, les services de l'Équipement ont identifié la présence de trois tombes dont deux sous des dalles (Archives SRA RA).

Cette nécropole se trouvait peut être à proximité d'une ancienne église. Pendant le Haut Moyen-Age au VIe-VIIe siècle, l'église Saint-Saturnin était implantée le long de la route antique du Pouzin à Saint-Paulien/Le Puy.

Vers 1880, dans le secteur du quartier Le Bijou M. de Plagniol a trouvé une monnaie de Trajan (cf. Dr Francus, 1882, p.64).

Au niveau du site occupé par le bourg médiéval, les fouilles entreprises par Claude Boisse dans le secteur Puit-Aven des Tourettes dans les années 1950 aux abords orientaux de la chapelle ont permis de mettre au jour de la tegulae et des vestiges indiquant une occupation du site à l'époque Gallo-romaine (Archives SRA).

En 1978, au quartier La Clève Claude Boisse a identifié des vestiges à partir de la lecture d'une de photographie aérienne. La prospection de surface a révélé la présence de fragments de tegulae et d'amphores (Cl. Boisse Atlas, 1978, Archives SRA).

Au quartier Planas, au sud de la RD 2 Claude Boisse a découvert en surface des tegulae, de la céramique et des matériaux de construction.

Au quartier de Bellevue en 1989, D. Gay identifie la présence au nord du ruisseau de Baumass de tegulae (Archives SRA).

Les carrières de calcaire (marbre de chomérac) sont exploitées dès cette période dans l'architecture de certains édifices monumentaux et des bornes milliaires.

Les sites de La Vialatte et de Molière sont concernés par le périmètre d'une zone de saisine archéologique (plan page).

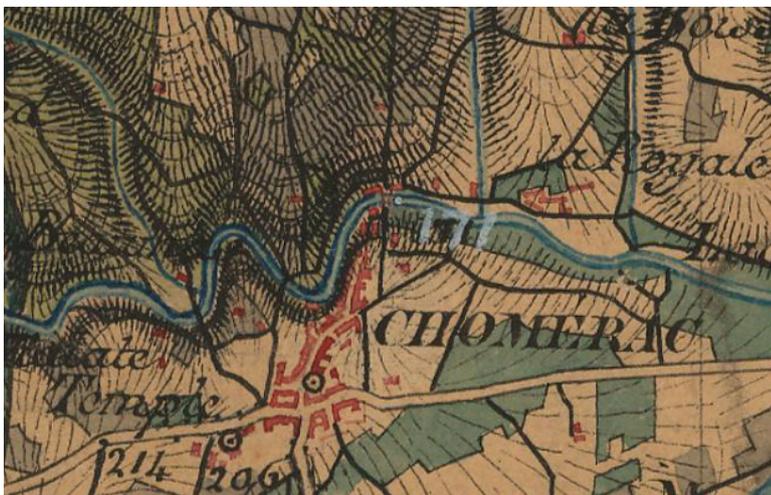
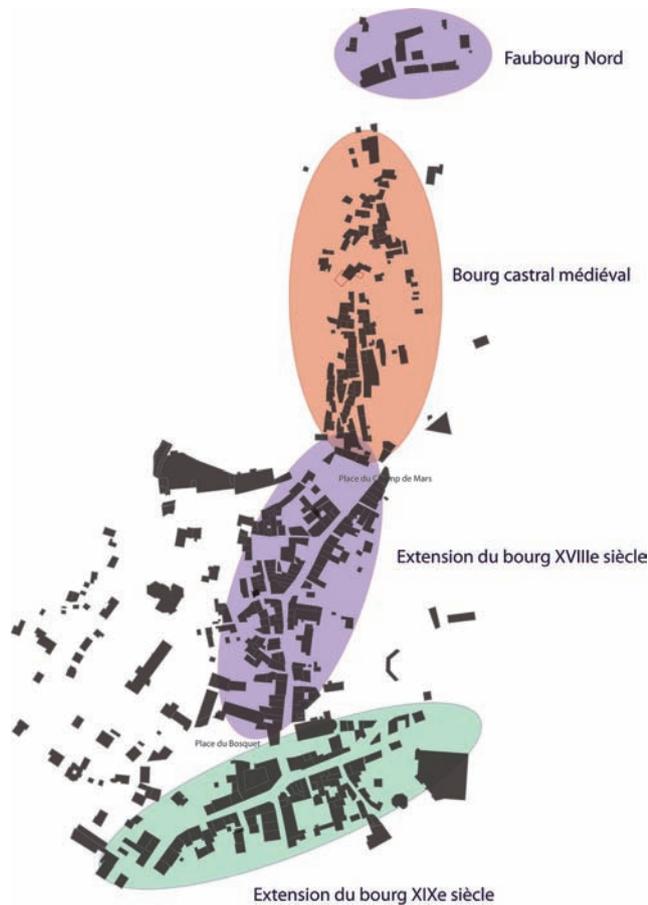


1.9 - Les différentes grandes phases de la formation urbaine du bourg de Chomérac :

Les documents cartographiques les plus anciens connus à ce jour datent du XVIIIe et XIXe siècle : la carte de Cassini du XVIIIe, le plan cadastral napoléonien de 1810 consultable aux Archives Départementales de l'Ardèche et la carte d'État Major de 1810-1840 présentée sur le site Géoportail de l'IGN.

Quelques historiens, universitaires et érudits locaux, ont réalisé des recherches sur le passé de Chomérac depuis la période médiévale. Leur travail révèle une absence de sources cartographiques antérieures au XVIIIe-XIXe siècles.

Toutefois, à partir du plan cadastral napoléonien et d'une analyse des élévations des façades des bâtiments, il est possible de proposer une hypothèse des grandes étapes de la chronologie du développement urbain du bourg de Chomérac.





Vue du bourg castral depuis le Nord (photographie ancienne (Archives Départementales de l'Ardèche).

L'époque médiévale et la formation du bourg castral :

Le toponyme «Chalmayracum» apparaît dans la Table de décimes ecclésiastiques de 1275.

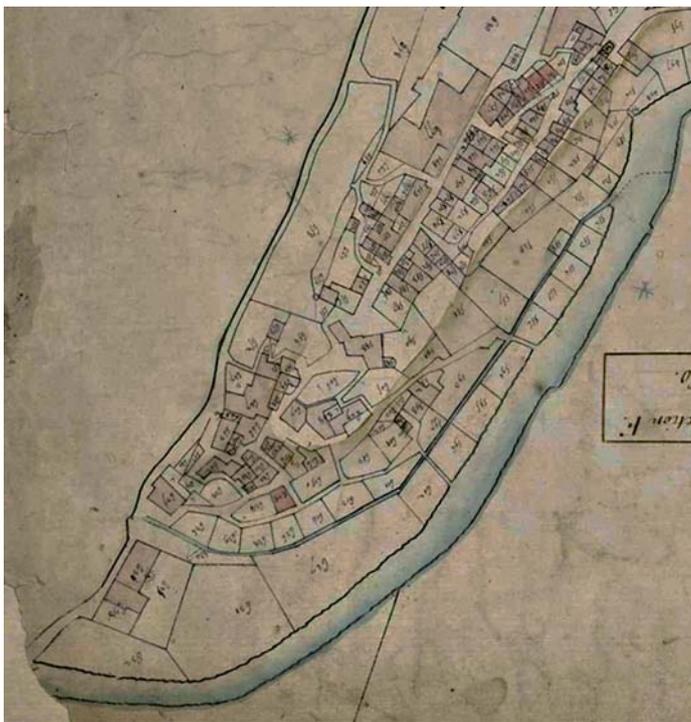
Le comte Valentinois Aymar II de Poitiers a édifié entre 1197 et 1202 une «castra» sur un site naturel défensif dominant une boucle de la rivière de Véronne.



Vue du bourg castral depuis l'Ouest (Archives communales).

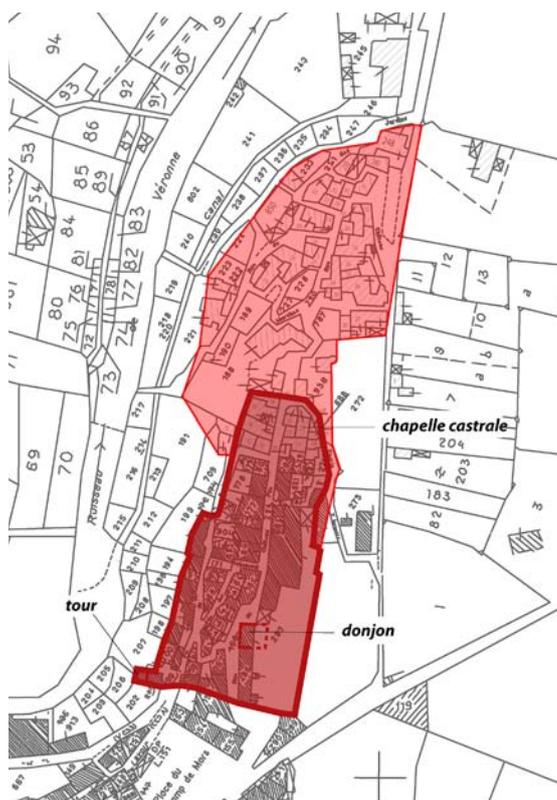
Le bourg castral, «castrum», s'est développé depuis le château au sud, jusqu'à l'extrémité de l'éperon où un habitat plus tardif semble déborder de l'enceinte primitive, pour s'accrocher en pente douce en direction du pont Gibaud, jusqu'au méandre de la rivière au nord.

Le «castrum» : le noyau primitif marque un espace limité au sud par le donjon, au nord de la place du Champ de Mars, jusqu'à l'extrémité de la rue du Château, où l'emplacement de la chapelle castrale amorce une fermeture arrondie de la structure parcellaire.



Extrait du cadastre Napoléonien de 1810 (Archives Départementales de l'Ardèche).

D'après l'analyse des documents médiévaux la fondation du noyau castral de Chomérac remonte à la toute fin du XIIe -début du XIIIe siècle (Laffont 2004), selon un schéma assez classique d'enchâtellement qui, en Ardèche depuis la fin XIe siècle, associe étroitement un donjon et un habitat plus tardif.



- emprise du castrum primitif*
- remparts médiévaux (repris dans les consolidations et extensions postérieures (XVI - XVIIe siècles)*
- extension de l'habitat fin XVe - début XVIe siècles, au delà des limites de l'enceinte médiévale*

Selon les sources écrites, la construction de l'habitat suit de peu celle du donjon (cf. P.-Y. Laffont 2004, analyse de la charte de 1209).

Ce dernier forme un quadrilatère vraisemblablement de plan carré dont tout le pan de mur oriental a été reconstruit (les chaînages avec les murs nord et sud n'existent plus). Il était vraisemblablement construit uniquement en blocs de calcaire local de moyen à grand appareil pour la basse-oeuvre, puis en moellons à partir du premier étage. On retrouve une grande partie de ces blocs dans le mur d'angle sud-ouest du château actuel, dans la rue donnant en direction de la place du Champ de Mars.

bossages encore apparents dans les pierres de chaînages



Disparition des chaînages et reconstruction du mur est du donjon



REDDITION DE CHOMÉRAc
le 13^o octobre
MDCXXI par le Sgr de Pampellonne au Sgr de Blacons

"Reddition de Chomérac le XIII octobre MDCXXI par le Sgr de Pampellonne au Sgr de Blacons" (Collection privée)

Peinture murale ornant une porte du château de Mirabel sur la reddition de chomérac le XIII octobre MDCXXI. En arrière plan, figurent une image du donjon et de la tour de défensive de l'entrée Ouest du bourg (photo ci-dessous).



recyclage des blocs/moellons du mur est du donjon, dans les élévations du château moderne

À l'ouest du donjon, une tour massive dotée encore d'une latrine marque encore l'un des dispositifs défensifs médiévaux les plus anciens (peut-être dès le XIV^e siècle). Bien qu'il soit encore conservé dans sa majeure partie, son couronnement n'est probablement pas complet (des traces de hourds ou des consoles de mâchicoulis sont peut-être encore dissimulées sous le crépis et les enduits). Sa présence marque bien l'ancien accès au castrum par le flanc ouest de l'éperon, ce que montre parfaitement le cadastre napoléonien.



témoignage de l'ancien accès au castrum cette tour, encore bien conservée, dotée d'une latrine

En raison de l'exigüité de la topographie, le rempart ne se présente pas comme un élément défensif disjoint de l'habitat qu'ilenserre. Ici, c'est l'intégralité des maçonneries exposées qui forment les murs de courtines.

Les reconstructions et les consolidations successives, ne permettent pas de discriminer les portions de l'enceinte strictement associée au noyau féodal (début XIIIe au XVe siècle). Lors des guerres de religions, le rempart moderne s'appuie sur les murs qui le précèdent et ne débordent que très légèrement à l'est, comme en témoigne la tourelle placée en contre-bas de l'éperon (rue courte)

Une première chapelle romane XI-XIIe siècle est édifiée sur un alleu appartenant à l'Église de Viviers. La porte d'entrée à arc brisé et l'ouverture étroite surmontée par un arc en plein qui perce le mur latéral correspondent à la première période de construction d'époque Romane. Elle possédait une nef unique terminée par un chevet plat.

Ce petit édifice religieux, utilisé comme lieu de culte paroissial sera, au moment de la construction du donjon et du «castrum», transformé en chapelle castrale. L'utilisation de cet alleu appartenant à l'Église de Viviers est à l'origine d'un conflit entre Aymar II de Poitiers et l'évêque de Viviers.

La baie géminée surmontée par des arcs trilobés destinée à éclairer les bas côtés de la nef témoigne d'une époque postérieure de construction (XIIe-XIIIe siècles).

En 1205, l'abbé de Cruas et Aymar II de Poitiers passent un accord qui concerne leurs droits respectifs sur les hommes du «castrum» de Chomérac.

À environ 200 mètres au Sud du «castrum» et en dehors de sa ligne de fortifications, étaient établis l'église et le prieuré Saint-Eustache. De cet ensemble conventuel qui dépendait de l'abbaye de Cruas, il ne subsiste aujourd'hui aucune trace en élévation. L'église actuelle construite au XIXe siècle occupe son emplacement.



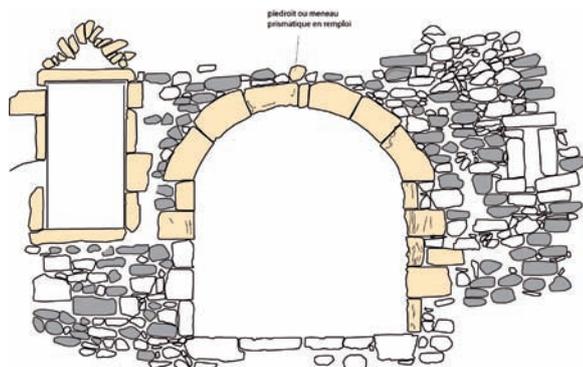
De l'habitat médiéval primitif, il ne reste principalement que l'empreinte parcellaire et les niveaux de caves plus ou moins associés à l'enceinte du castrum. La plupart des élévations ont été massivement reprises ou réutilisées dans les réfections des temps modernes, en mêlant systématiquement les moellons en basalte et calcaire.

Le bourg castral présente une unité d'ensemble dans la forme urbaine et l'architecture. Le bâti est très dense et les constructions sont en grande majorité mitoyennes.

La rue du Château constitue la rue principale qui épouse l'orientation Nord-Sud de l'éperon calcaire.

Des ruelles étroites viennent se greffer à la rue du Château pour assurer la circulation transversale des parties inférieures du bourg.

une structure parcellaire médiévale et des élévations remaniées du Moyen-Age au XVIIIe siècle. Murs en pierre apparente avec association des basaltes et calcaire. Ouvertures avec les linteaux en calcaire blanc.



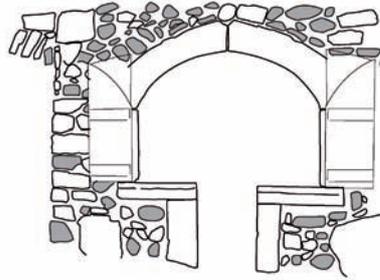
Rue du Château mur avec remploi des pierres du donjon et porte à arc en plein cintre.



Éléments significatifs de la période médiévale : un ensemble de portes et portails avec arc en plein cintre à claveaux en molasse, grès et calcaire.

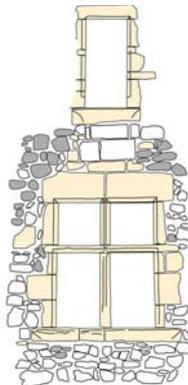


Rue du Château : une habitation, sa porte ouvragée associant des sommiers à coussinets moulurés, et la porte principale surmontée par un linteau orné d'un blason sculpté et une ouverture chanfreinée a pu avoir la fonction de palais de la justice seigneuriale et de réunions des consuls et conseillers politiques durant le Moyen-Age.



Rue du Château et du Donjon subsistent les devantures d'anciennes boutiques.

Dans la partie basse du bourg castral les éléments d'architecture sont caractéristiques de la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance.



Ce secteur correspond à la deuxième phase de développement du bourg durant la période médiévale.

En extrême limite Nord du bourg, une fenêtre à meneaux perce la façade (XVe-XVIe siècles).



Dans l'ensemble, le bâti du bourg castral a été fortement remanié entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Les constructions se développent sur deux niveaux. Les murs sont constitués par un assemblage de moellons de basalte et de calcaire. Les encadrements des ouvertures sont soulignés par des blocs monolithiques des calcaire de teinte blanche.

Les portes sont parfois surmontées par un triangle ou rectangle de décharge constituant l'unique élément de décor.

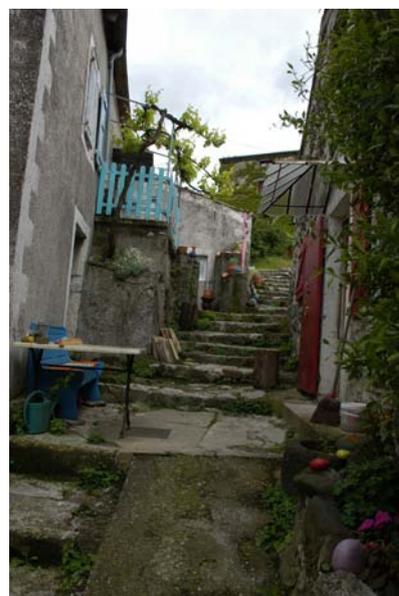




Les espaces publics :

Certaines ruelles ont conservé leurs anciens revêtements de sol (dalles calcaires, emmarchements et calades) qui confèrent aux espaces publics une grande qualité. Ces aménagements sont présents dans les rues suivantes :

- Rue des Damoiseaux : grandes dalles de calcaire blanc de Chomérac forment un escalier monumental.
- Rue des Troubadours : escalier avec des marches régulières en pierre de taille calcaire.
- Rue des Seigneurs : calade en galets de basalte en alternance avec des escaliers en pierre de taille calcaire.
- Rue du Donjon : escalier alternant calades et marches en calcaire.
- Rue Vieille, escalier monumental.



Seul élément de mobilier urbain, une petite fontaine située dans la Rue du Château dont les éléments ont été sculptés dans le calcaire blanc de Chomérac.



Du XVIIe au XIXe siècles : le bourg se développe au-delà des remparts médiévaux.

De par sa situation géographique et stratégique au croisement de voies de communication importantes entre la vallée du Rhône et Privas, la vallée de l'Ouvèze et Le Pouzin, Chomérac a servi de poste avancé dans le théâtre des conflits pendant et après les Guerres de Religion. Le bourg a connu des prises et des sièges successifs et a subi à plusieurs reprises des démolitions et des incendies.

Le Faubourg de l'ancien Temple.

En arrière de la rue de République et dans le prolongement du bourg castral s'est formé un quartier à l'identité proche de celle de l'ensemble médiéval remanié au XVI-XVII-XVIII siècles.

Le front bâti présente un caractère homogène en limite Ouest du bourg, limite physique du quartier des faubourgs de l'ancien Temple, et s'inscrivent dans la topographie.

Le tissu urbain est composé par des îlots fermés et des ruelles étroites. La construction du bâti remonte aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les immeubles d'habitation se développent généralement sur 3 niveaux. Les façades majoritairement en pierres apparentes ne sont pas recouvertes par un enduit. Les murs sont appareillés avec une association de moellons de basalte et de calcaire, comme dans le bourg médiéval. Les pierres sont assemblées avec un mortier grossier de sable, graviers et chaux. Les ouvertures qui percent les murs sont conçues dans des proportions régulières. Elles sont soulignées par des encadrements et des linteaux monolithiques en pierre de taille calcaire.

Place du Temple : une partie du vide de la place résulte de la démolition au XVIIIe siècle du premier temple protestant.



Place et Rue du Vieux Temple



Rue des Arceaux, du Peintre et des Soupirs



La place du Champ de Mars.

Cette petite place pittoresque marque l'articulation entre le bourg médiéval et la partie urbaine d'époque moderne.

Les quatre fronts bâtis qui délimitent la place sont composés par des architectures hétérogènes d'époques de construction différentes allant du XVIIe au XIXe siècle.

Globalement les immeubles d'habitation comportent 3 niveaux d'élévation.



Deux constructions au Nord et au Sud possèdent des façades en pierres apparentes. Les autres sont recouvertes par un enduit dans des teintes naturelles avec une gamme de couleurs plus diversifiée que dans le reste du bourg.

Les façades de deux immeubles alignés au Sud de la place sont ornées par des balcons avec des rembarbes en fer forgé qui viennent souligner le deuxième niveau des façades.

Les élévations, d'une grande sobriété, présentent des similitudes : des percements répartis selon de mêmes travées verticales, et des proportions identiques sur le premier et deuxième niveau, et plus réduites au dernier niveau.





2 - CHOMÉRAC — Rue de la République
Éditions J. Roux et cie, Carpentras.



La Rue de la République :

Les fronts de rue sont constitués par des alignements bâtis continus et homogènes. Ils se sont constitués entre le XVIIe et le XIXe siècles.

Les immeubles d'habitation présentent une grande sobriété architecturale.

Les toitures à faibles pentes sont recouvertes par des tuiles canals rondes de teinte rouge vieillie.

Les élévations comprennent généralement trois niveaux.

Les ouvertures se répartissent selon des travées verticales régulières et de façon symétrique par rapport à la porte d'entrée.

Les ouvertures sont plus petites au dernier niveau des combles.

Des encadrements plus larges au niveau du rez-de-de-chaussée devaient correspondre à l'existence d'anciens commerces.

Les encadrements sont en pierres de taille monolithiques et très légèrement en ressaut par rapport au mur de la façade principale sur rue.

Les façades sont recouvertes par un enduit minéral dans une teinte naturelle.

Les menuiseries en bois possèdent des teintes discrètes et assez homogènes : la couleur blanche domine.

Un perron et un escalier en pierre de taille sont disposés devant la porte principale d'entrée.

Quelques frappoirs ornent les portes en bois ouvragées.

Les deux Hôtels particuliers du XVIII^e siècle situés dans la Rue de la République :

Ces édifices correspondent à la période d'essor économique lié au développement de l'industrie de la soie et de l'enrichissement de certaines familles.

Le bâtiment actuellement occupé par la mairie depuis le Second Empire, était au siècle des Lumières, un hôtel particulier appartenant à une riche famille de mouliniers et négociants en soie, les Grel.

L'entrée principale, marquée par une porte ouvragée de style classique a conservé son escalier monumental.

La salle des offices est richement décorée de peintures sur le thème de la navigation en mer réalisées par le peintre Joseph Vernet. Ces peintures sont classées MH.

Ces bâtiments présentent une grande sobriété architecturale dans le traitement de leur façade principale intégrée à l'alignement bâti de la Rue de la République.

Les élévations se développent sur 3 niveaux.

Les toitures à faible pente sont couvertes par des tuiles canals rondes. 2 à trois rangs de
Les ouvertures se répartissent selon des travées verticales régulières (5 pour le second hôtel) et de façon symétrique par rapport à la porte d'entrée. Leur proportion est plus petite au dernier niveau.

Les façades sont dépourvues d'ornement à l'exception de la porte monumentale de l'entrée, de style classique, encadrée de pilastre et surmontée par un entablement.

Les ouvertures cintrées sont soulignées par des encadrements en pierre de calcaire blanc. Les menuiseries sont en bois.

Les murs sont recouverts par un enduit à la chaux.

La porte en bois du second hôtel particulier est orné d'un décor et d'un frappeire.





L' Hôtel des Postes :

Ce édifice aux proportions imposantes se développe à l'échelle de l'îlot et comporte trois façades qui donnent sur la Place du Bosquet, la Rue de la République et la Route de Privas.

Cet ensemble s'organise en quatre corps de bâtiment répartis autour d'une cour dont l'accès se fait par un portail voûté monumental, à l'image d'une porte médiévale.

Les Façades, d'une grande sobriété, possèdent une composition avec un rythme de travées répétitives et identiques.

Le niveau rez-de-chaussée comporte des portes rectangulaires, sans décor, à l'exception de la porte de la Rue de la République de style classique et ornée d'un entablement.

Les fenêtres au premier niveau sont cintrées. Le dernier niveau présente des petites ouvertures rectangulaires horizontales.

L'ensemble des percements sont soulignés par des encadrements en pierres d'origine calcaire.

La façade côté Place du Bosquet est surmontée par un fronton.



Les façades sont enduites par un mortier à la chaux de teinte gris-ocre.



Cet ensemble mérite des travaux de restauration d'ensemble, en particulier la cour intérieure.



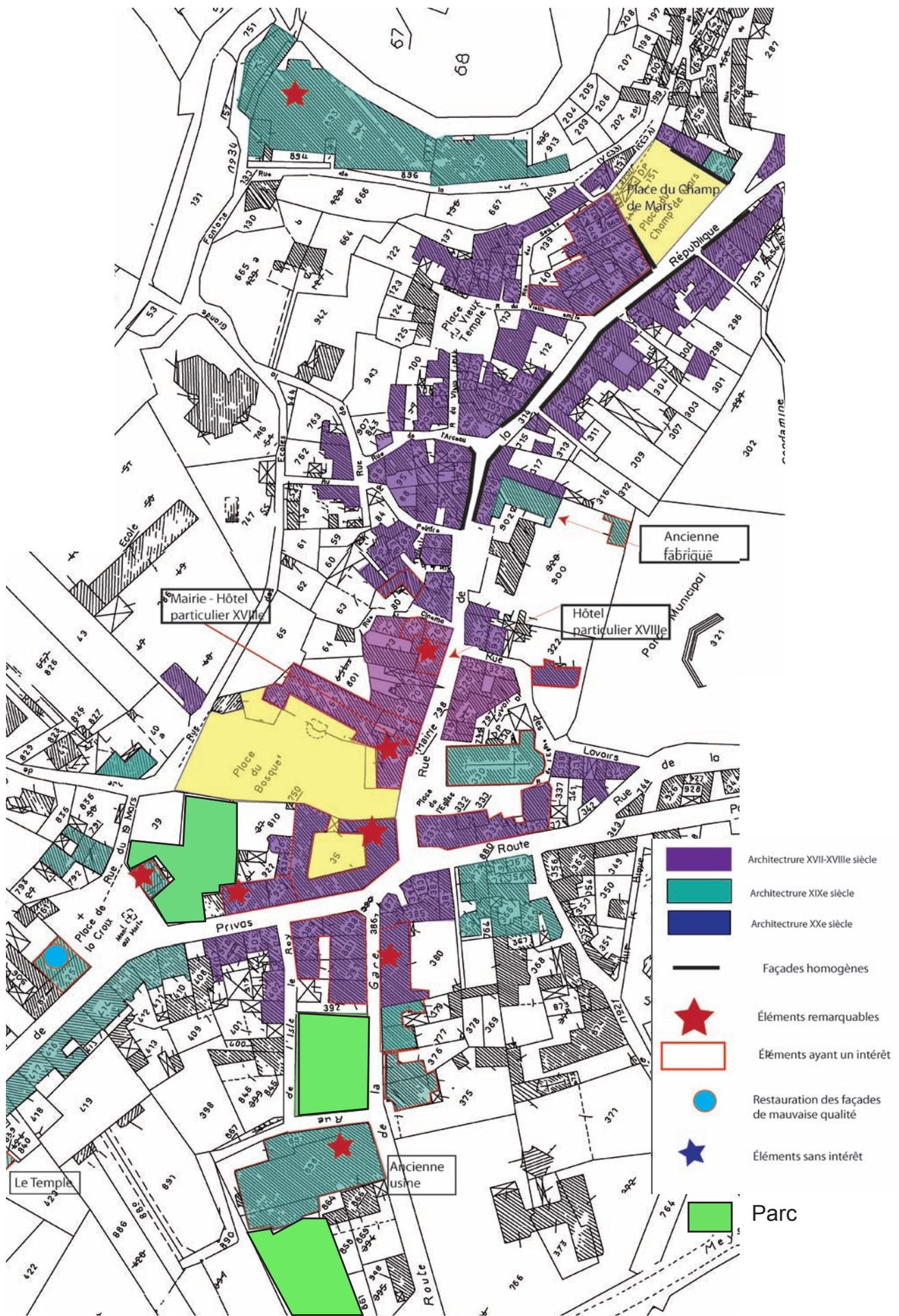


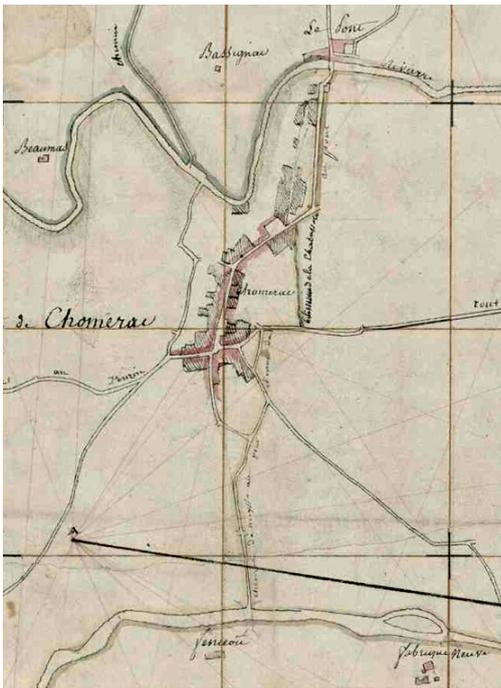
Rue de la République, Route de Privas et Rue de la Gare :

Les fronts bâtis et alignements sont continus.
 Les élévations, d'une grande sobriété architecturale, se développent généralement sur trois niveaux.
 La hiérarchie des étages est soulignée par les proportions des ouvertures : un rez-de-chaussée réservé à des commerces parfois matérialisé par un sous-bassement en pierres calcaires, et des ouvertures plus petites au troisième niveau des combles qu'au premier niveau d'habitation.

Les différents niveaux sont également soulignés par un bandeau en pierres calcaires légèrement en ressaut par rapport au nu de la façade.
 Les angles des murs peuvent être orné de chaînages réalisés en pierres de taille calcaires de teinte blanche.
 Les encadrements des ouvertures sont également soulignés par de la pierre calcaire blanche.
 Certains immeubles possèdent une porte d'entrée dans un style classique avec pilastres surmontés par un entablement.





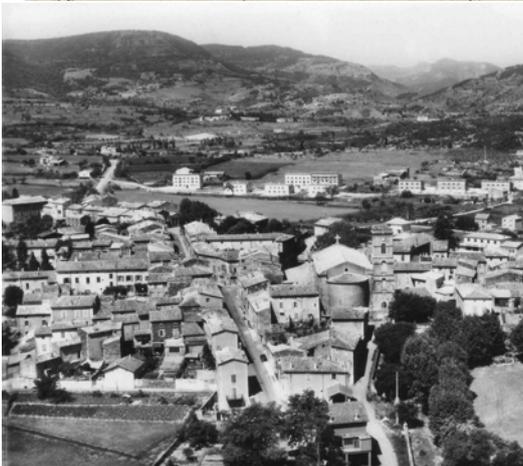


XIXe-XXe siècles : le bourg continue de s'étendre de façon mesurée.

Le développement urbain se poursuit le long de la Route de Privas et vers le Sud Rue de la Gare en direction de la nouvelle gare ferroviaire.

L'imposant bâtiment de l'ancienne école publique est édifié à la fin du XIXe siècle (Revue La Construction Lyonnaise, 15 novembre 1880). La façade principale de l'école marque la limite Nord de la Place du Bosquet qui devient à cette époque la place centrale du bourg, agrémentée par une fontaine monumentale et des alignements de platanes.

Il se compose de trois ailes disposées selon un plan en U. Cet édifice est remarquable pour sa galerie à arcades en plein cintre en pierre de taille calcaire qui vient animer la perspective de la place. Une fontaine monumentale vient agrémentée la place publique majeure ainsi que les frondaisons de platanes.



Vue aérienne Archives Départementales de l'Ardèche.

L'église paroissiale Saint-Eustache, édifée en 1836 à l'emplacement d'une première église romane, et d'une seconde église datant du XVIIe siècle. Elle possède une façade sobre et austère.

A l'intérieur, les hautes colonnes monolithiques en calcaire de Chomérac rythme le vaisseau de la nef centrale.

Situé dans le faubourg, le premier temple a été incendié après le siège de 1628. Un nouveau temple est inauguré en 1836. Ce petit édifice modeste à l'architecture épurée est implanté à l'entrée de l'agglomération, le long de la Route de Privas. La façade sobre est coiffée d'un fronton triangulaire. Deux oculi surmontent la porte d'entrée ornée par un fronton.





Rue de la Gare et Place de la Croix :

Plusieurs demeures bourgeoises, édifiées dans le contexte d'une seconde phase d'essor économique et liées à l'enrichissement des familles qui possèdent les fabriques de tissage, occupent la partie Sud du bourg.

Ces demeures à l'architecture plus extravagante sont accompagnées de leur parc arboré très présent dans le paysage urbain. Ces parcs peuvent être protégés dans le PLU au titre de l'article L.123-1-5 (7° alinéa).





Les espaces publics :

L'eau est une composante des espaces publics de Chomérac.

L'eau de la résurgence dite de la «Grande Fontaine» provient d'une source qui circule dans le réseau karstique des Gras et permet d'alimenter toutes les fontaines du bourg. Le bourg castral ne bénéficiait pas d'une alimentation en eau. C'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle qu'est aménagé le réseau de desserte pouvant fournir en eau la Grande Fontaine, les petites fontaines publiques et les lavoirs.

La fontaine monumentale de la place du Bosquet fut la dernière aménagée dans le centre du bourg.

Ces fontaines, d'apparence modeste, sculptées dans le calcaire blanc, conçu selon le même modèle, ponctuent les rues et la place du Bosquet.

Les escaliers avec des emmarchements monumentaux en pierre calcaire est une composante dans l'aménagement de la rue de la République et de la Route de Privas.

Les limites des espaces privés et des jardins sont marquées par des murets et des portails





1.10 - Les différents hameaux remarquables dispersés dans le territoire :

Le hameau «Le Charrond».

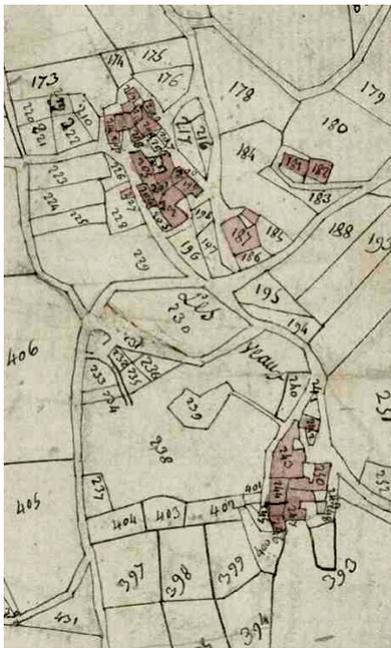
Cet ensemble est remarquable et bien préservé comporte des éléments d'architecture de diverses époques du XVe siècle au XIXe siècle.

Les murs des constructions sont appareillés avec des moellons de pierre calcaire de teinte blanche.

Les encadrements des fenêtres et des portes sont marqués par des linteaux monolithiques de calcaire très blanc ou beige.

Dans l'architecture du XIXe siècle, la brique est utilisée pour souligner des éléments comme le sommet du mur pignon et un pigeonniers.





Le hameau «Les Vieux» :

Cet ensemble traditionnel présente un bâti groupé homogène édifié en moellons de pierre de taille calcaire de teinte blanche. Deux constructions ont des façades recouvertes d'un enduit à la chaux de teinte beige clair.

Les toitures à faible pente sont couvertes de tuiles canals de teinte rouge.

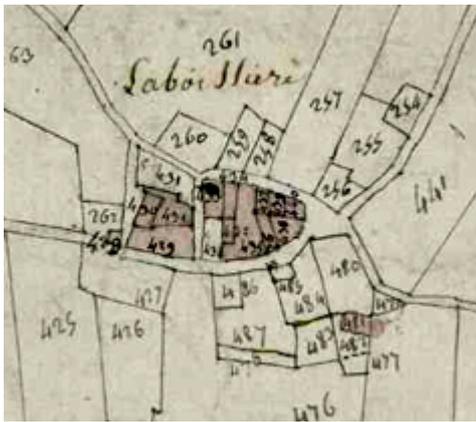
Les éléments significatifs sont ces escaliers droits en pierre massifs qui surmontent une voûte à arc surbaissé.

Les ouvertures, surmontées d'un triangle de décharge sont encadrées par des linteaux monolithiques.

Ce hameau est bien préservé dans son ensemble.

Point négatif : la teinte des tuiles d'une toiture restaurée.

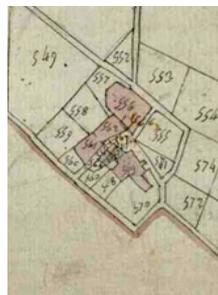




Les hameaux de «Bas Sérusclat» et de «La Boissière» :

La silhouette de ces ensembles au bâti groupé et compact se détache dans la plaine agricole.

Quelques éléments de petit patrimoine rural sont dispersés dans les champs et en bordure de des chemins : les «Chabottes» cabanes, les abris de fontaines et les murets en pierres sèches disposés en limite des parcelles cultivées.





L'habitat rural XVe-XVIe siècles : la ferme de La Vialatte.

Les murs sont appareillés avec un mélange de moellons de calcaire gris blancs d'extraction locale et de galets noirs de basaltes puisés dans les rivières.

Les encadrements des baies, notamment la fenêtre à meneaux sont en molasse.

Les angles présentent des chaînages en moellons de calcaire blanc régulier.

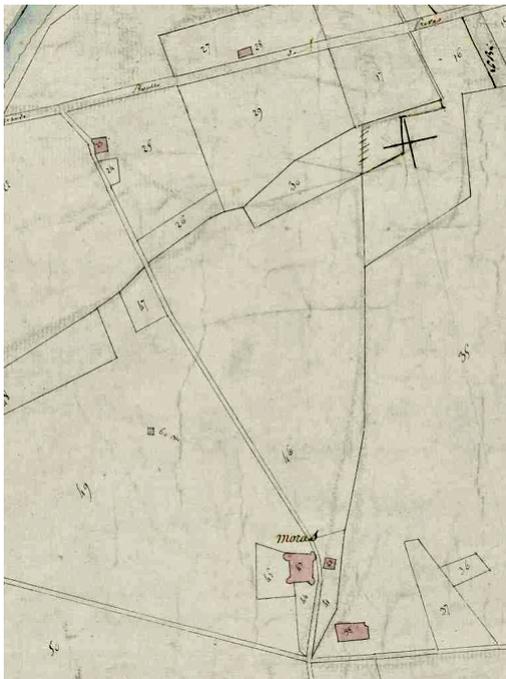
Certaines parties du bâtiment datent du XIVe-XVe siècles et d'autres sont remaniées entre le XVIIIe et XIXe siècles. A ces époques il est utilisé comme magnanerie.



Un pigeonnier conçu comme tour carrée défensive, percé d'une fenêtre à meneaux, domine l'ensemble formé par deux corps de bâtiments disposés en équerre.

Le portail de l'entrée est marquée par une porte fenêtrée en plein cintre monumentale en pierres de taille calcaire blanc.





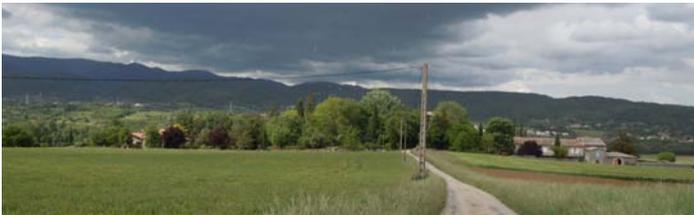
1.11 - Les châteaux et domaines du XVe au XIXe siècles :

La maison forte de Moras.

Une villa gallo-romaine a pu être à l'origine de l'exploitation agricole de Moras comme celles de Beaumas, de Sabatas, etc.

La maison forte correspond à une stratégie d'implantation défensive de la plaine et constitue au XVe siècle durant la Guerre de Cent Ans un avant poste fortifié. L'édifice, installé sur le rebord d'une butte calcaire domine la plaine.

Dans deux actes successifs, en 1427 et 1428, Antoine Brion, Notaire à Privas, fait mention «aus clotz de Maurassio» (Registre Privas 1428, folio IX). En 1464, la ferme de Moras figure dans les estimés de Chomérac.



En mai 1628, pendant le siège de Chomérac par les troupes royales commandées par le Duc de Montmorency, le château est incendié.

Les États du Vivarais allouent au Duc de Ventadour, Seigneur de Chomérac, 300 livres en dédommagement (séance du 13 septembre 1628). C'est à partir de cet acte que Moras est qualifié de Château, sûrement pour souligner le préjudice subi.

Après le siège de Privas en mai 1629 la famille de Bénéfice, devenue catholique, reprend possession du Château et l'aîné portera le titre de Sieur de Mauras.

En 1789, c'est toujours la propriété de la famille de Bénéfice.



Le plan de composition de cette ancienne maison forte est simple : le corps de bâtiment principal est un vaste quadrilatère flanqué de quatre imposantes tours d'angle cylindriques.

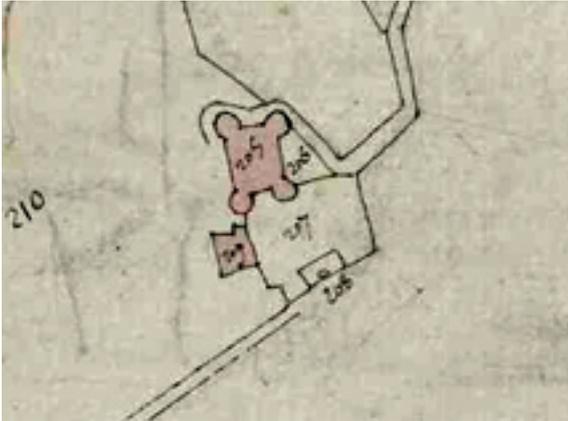
Les élévations présentent un appareillage en moellons de basaltes. Les encadrements des baies sont en pierres monolithiques de calcaire blanc.

Les toitures, de faible pente, sont recouvertes de tuiles canals rondes.

Le site est remarquable également pour son parc arboré, les vues depuis la RD2 et le pigeonnier isolé dans un champ.



Le château du Bois :



Cet édifice présente des similitudes avec le plan et les élévations à caractères défensives du Château de Moras.

Il sûrement été édifié durant la même époque que le Château de Moras au XIV-XVe siècle et correspond à l'affirmation territoriale de petits seigneurs locaux dans cette plaine constituant un axe stratégique de passage.

Le corps de bâtiment principal de plan rectangulaire est flanqué de quatre tours d'angle circulaires.

Les murs sont appareillés avec une alternance de moellons de basaltes et de calcaire.

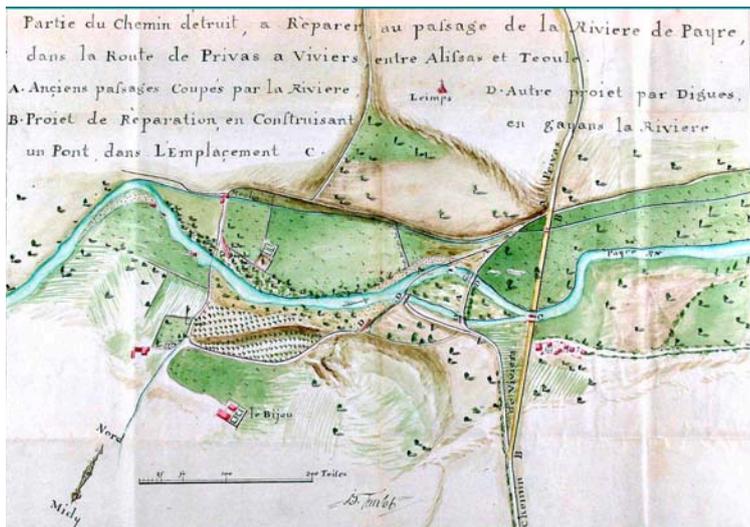
Les ouvertures, de proportions régulières, sont encadrées par des linteaux monolithiques de calcaire blanc.

Les toitures sont couvertes de tuiles canals rondes.

Entre la XVIIe et XVIIIe siècle, il a fait l'objet de nombreux travaux de remaniements intérieurs.

L'escalier monumental est sa rampe en fer forgé, la pièce du salon



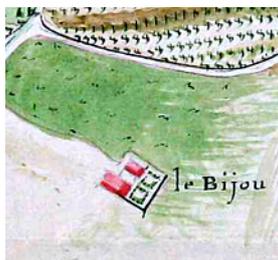


Le château de Bijou :

Il compose avec son parc à l'anglaise un bel ensemble à proximité du site du moulinage Champ-de-La-Lioure.

Ce château à l'architecture sobre est édifié en 1751 par le seigneur de Privas, le marquis de Gerlande pour sa femme dame Bouvier à l'endroit d'une propriété agricole au lieu-dit «Flachère».

A l'origine, le château comportait deux corps de bâtiments tournés vers un jardin situé à l'Est.



La château est remanié au XIXe siècle. Il est composé par un vaste parallépipède flanquée de quatre tours d'angles crénelées dans leur partie sommitale à l'image des châteaux forts médiévaux, style néo-médiéval très en vogue à cette époque dans la conception des demeures de riches industriels.

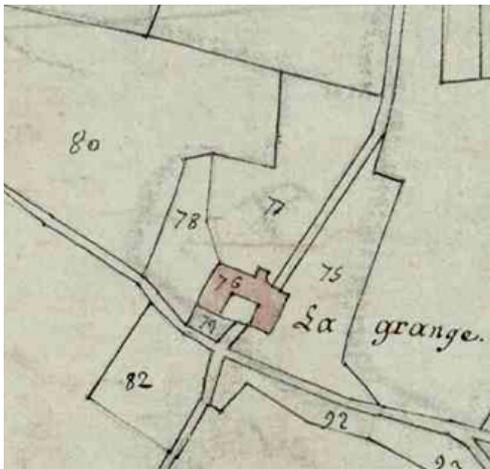


Les deux façades principales côté Nord et Sud présente une composition classique et symétrique. Les ouvertures se répartissent en 7 travées. La porte d'entrée ouvragée et coiffée d'un balcon en fer forgé marque l'axe de symétrie.

Les ouvertures cintrées et encadrées par de la pierre calcaire sont identiques sur le premier et deuxième niveau. Le niveau mansardé des combles dispose d'ouvertures élégantes. Le brisis du toit en ardoises contraste avec les tuiles plates de la toiture et les volets en bois persiennés de couleur rouge.



la façade est recouverte par un enduit naturel de teinte sable.



Le Domaine de la Grange.

Il s'agit d'un ensemble dont le traitement architectural présente une grande homogénéité et une sobriété, inspirée du néo-classicisme italien.

Celui-ci, conçu à la manière d'une ferme « modèle », et édifié dans la seconde moitié du XIXe siècle, avait pour fonction la résidence d'été d'un riche industriel soyeux.

Le plan de composition est simple, un corps de bâtiment principal flanqué de deux ailes latérales, et dont les volumes sont hiérarchisés : 3 niveaux pour l'aile principale et 2 niveaux pour les ailes latérales.

Les façades principales sont composées de trois travées réparties selon une symétrie axiale. Les baies sont doublées au centre du deuxième niveau de l'étage noble et sont identiques sur les autres travées (composition géométrique pyramidale).

Le premier niveau est rythmé par trois arcs reposant sur deux piliers.

Les murs en moellons de pierres sont recouvertes par un enduit composé de chaux et de sable avec une légère différenciation dans les teintes à dominante naturel.



Le Domaine de la Condamine.

1.12 - Le patrimoine industriel :



Grâce aux recherches de l'agronome Olivier de Serres, la sériciculture commence à s'implanter en France XVII^e siècle. Mais c'est au XVIII^e siècle, que la sériciculture et les productions de cocons de ver à soie vont se développer pour les soyeux et les nombreuses fabriques lyonnaises. Le mûrier devient «l'arbre d'or» et la production de cocons constitue pour les agriculteurs un revenu supplémentaire substantiel.

A cette époque, environ 40 % des agriculteurs de Chomérac pratiquent l'élevage du ver à soie dans des bâtiments aménagés à cet effet : les magnaneries. Les alignements de mûriers, encore visibles dans le paysage, étaient destinés à nourrir les vers à soie, installés dans une vaste pièce, les couveuses composant le dernier niveau des bâtiments de la ferme. D'anciennes magnaneries sont présentes dans les hameaux.

En 1740, Jacques Vaucanson met au point des machines pour le tissage de la soie, de l'extraction des fils des cocons de ver à soie (évidage) jusqu'à la fabrication de l'apprêt des étoffes.

En 1748, Jean Deydier achète un moulin banal et y installe une filature de la soie. Son fils Jacques développe des fabriques à Chomérac et à Pont d'Ucel où Vaucanson va expérimenter ses découvertes techniques du moulinage.

L'Ardèche devient un des secteurs privilégiés d'implantation de moulinaages à proximité des lieux de production des cocon, les magnaneries et de Lyon, capitale de la fabrication et du commerce de la soie.

Les manufactures bénéficient du statut royal et sont aménagées selon des modèles déterminés

et de plus, selon une contrainte fonctionnelle et la nécessité de rationaliser la production a conduit à inventer une forme architecturale.

Ainsi, pour grouper les fonctions et économiser de l'espace, les bâtiments comportent plusieurs «vargues» superposés avec des hauteurs de plafond importantes pour accueillir les machines.

La bâtisse doit permettre aux machines de fonctionner avec précision tout en garantissant hygrométrie de l'espace de production.

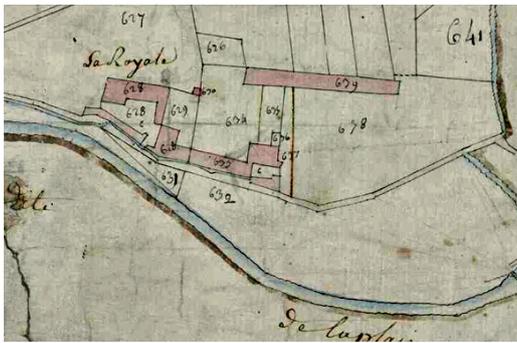
L'atelier sera conçu selon Vaucanson «comme une cave» et couvert par une voûte maçonnée. Les murs sont épais pour faciliter le confinement et les bâtiments possèdent une grande inertie thermique.

Les bâtiments disposent de grandes ouvertures pour faire entrer un maximum de lumière dans les ateliers.

Dans le paysage, les moulinaages, généralement de plan rectangulaire, étroit et long, possèdent une allure imposante et l'image de vaisseaux accrochés aux berges des cours d'eau.

Sur le territoire de la commune de Chomérac, trois fabriques ont fonctionné au XVIII^e siècle (Deydier, Buffel et Roux) et plus de vingt ont été édifiées durant l'époque de la première révolution industrielle.

Ces édifices, en majorité à l'état d'abandon, constitue des éléments de patrimoine industriel à protéger et valoriser comme éléments du paysage, de l'histoire et la mémoire collective.



La Manufacture Royale : en 1750, deux négociants en soie, Grel et Bouvier obtiennent de Soubise le droit de détourner une partie des eaux de la Véronne pour faire fonctionner un moulinage.

L'énergie hydraulique impose à la fabrique un nivellement précis, car la puissance de la «roue de pêche» est proportionnelle à la hauteur de chute. Pour optimiser au maximum la force motrice de l'eau certaines installations ont nécessité des aménagements considérables par la création d'un système de levades, béalières, vannes multiples, canaux de fuite, ponceaux, siphons, captages de sources, réservoirs, aqueducs,..

La Payre et la Véronne possèdent de faiblesses hydrologiques : faible débit et pentes modiques. Pour améliorer la vitesse de l'eau de nombreux aménagements ont ainsi été réalisés.

De conception simple, deux corps de bâtiment se développent sur trois niveaux se répartissent de part d'autre d'une portail monumental. Les murs sont réalisés avec un mélange de moellons grossiers de basalte et de calcaire et certainement recouvert par un enduit à la chaux. Les ouvertures, assez vastes (sauf au troisième niveau) sont encadrées par des blocs monolithiques de calcaire blanc. Les toits sont recouverts de tuiles canals rondes.





Le temps des usines internats : le moulinage de Champ-La-Lioure

La famille Guérin aménage au XVIII^e siècle deux fabriques de soie de la Payre en créant des canaux de dérivation rive droite la Payre qui autrefois servaient au fonctionnement des moulins de la Payre et de Lemps et qui se prolonge jusqu'au bourg vers les quartiers Serremarie, Lagrange et Le Moulin Chabert.



En 1880, Josué Chabert acquiert le site et réalise l'aménagement d'un ensemble qui comprend trois fabriques, un atelier de filature, un pensionnat de jeunes orphelines, une chapelle, un lavoir, une poste, une ferme, et une serre. Le site fonctionne de manière autarcique sur le modèle paternaliste avec un patron, véritable pater familias de la communauté.

L'usine de moulinage est inoccupée à partir des grèves de 1936. Le propriétaire, M. Garel, accepte de le louer à la Préfecture. Le site accueillera des réfugiés de la Guerre d'Espagne, entre 600 et 700 personnes.



Jean Garel, assure le fonctionnement du moulinage de 1954 date de sa réouverture jusqu'en 1987.

Les bâtiments sont actuellement partiellement utilisés par une usine de fabrication de pièces. Certaines parties de l'ancien pensionnat sont aménagées en logement. Les anciennes ferme et poste ont été réhabilitées de façon qualitative. La serre, la chapelle et des bâtiments des fabriques et la cour sont à l'état d'abandon.

Les volumes des bâtiments sont vastes et simples. Ils comprennent trois niveaux avec la même hiérarchie dans les ouvertures et les mêmes matériaux que pour la fabrique de la Royale. La brique est présente notamment dans l'arc en plein cintre de la grande verrière, élément remarquable de cette fabrique.





La fabrique de la Fontaine : au XIXe siècle, se trouvait à cet emplacement, la résurgence de la grande fontaine qui alimentait en eau potable le réseau des fontaines du bourg, et actuellement la grande fontaine située place du Bosquet.



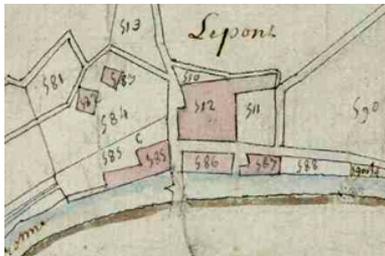
La fabrique, aurait été édifée vers 1670 par la famille Deydier et constitue l'un des premiers établissements industriels de tissage de la soie dans ce secteur géographique de l'Ardèche.

La carte postale ancienne montre l'état d'origine de la fabrique et son volume unique dont les élévations et les fonctions se répartissent sur trois niveaux avec des travées verticales répétitives et des ouvertures de proportions similaires.

La toiture à double pan est recouverte par des tuiles canals rondes. La façade est recouverte par un enduit à la chaux naturelle.

La haute cheminée, destinée à l'évacuation de la vapeur d'eau faisant tourner une machine à disparu.

Les différentes adjonctions correspondent à des changements successifs de propriétaires et d'utilisation du site.



Le quartier du Pont : au Moyen-Age, un couvent des Carmes fondé en 1375 par Louis Bernond d'Anduze, seigneur de Chomérac, occupait ce lieu et fut ravagé durant la Guerre de Cent Ans.

Au XVIIIe siècle, trois fabriques de soie s'installent sur les berges de la Veronne, de part et d'autre du pont Giraud.

La première fabrique, l'une de plus ancienne de Chomérac, est construite en 1740 par Moyrenc, et remaniée en 1850 par T. Terrasse.

La seconde est édifée en 1780 par Julien Benoît connu en Vivarais pour sa maîtrise de la technique dite des «organsins», torsion donnée au fil de soie dans la chaîne de conception du tissu. Celle-ci est transformé au XIXe siècle en menuiserie

La troisième dite «La Neuve» occupe à partir de 1744 le bâtiment d'un ancien moulin.



Les façades de ces bâtiments industriels sont remarquable et élégantes. Les murs sont réalisés



La fabrique de Baumás :

Ce bâtiment de taille modeste et l'architecture sobre est isolé dans le massif des Gras. Sa construction remonte au milieu du XVIIIe siècle.

Cette fabrique de soie appartenait à la famille Bouthier (également fabrique Boutière).



Un aqueduc en pierre avec de hautes arches en plein cintre servait à acheminer l'eau sur les augets d'une roue d'environ dix mètres de diamètre.

La fabrique de la Grange :



Sous le Second Empire, Gatien Guérin fait édifier cette fabrique qui devient la propriété de M. Bouvier et de A. Coste, puis du négociant lyonnais Souchon. Les bâtiments aux volumes imposants ont fait l'objet de transformations au XXe siècle pour adapter l'architecture aux nouvelles techniques de tissage du textile.

Récemment un des volumes a été reconverti pour créer des logements.

La fabrique dite «La Picarde» :



Datant du milieu du XIXe siècle, cette fabrique est constituée par deux vastes volumes bâtis, très remaniés jusqu'au XXe siècle pour s'adapter à l'évolution des techniques de tissage notamment à base de fibres textiles synthétiques.



Très visible depuis la RD 2, l'aqueduc monumental de La Neuve constituait une solution pour acheminer et améliorer le débit de l'eau en provenance de la Payre vers de la fabrique de la Neuve

La fabrique dite «La Neuve» :



Elle est édifiée en 1830 par M. Blanchon, propriétaire de «la Picarde».



La ferme des Gaules :

L'époque de construction de cet édifice remonte à la seconde moitié du XIXe siècle. Il se trouve en bordure de la RD 2.

Il s'agit d'une ancienne magnanerie dont la façade principale est conçue dans un vocabulaire architectural en référence à l'époque de la Renaissance dans l'utilisation du dispositif d'une galerie couverte.

La façade qui donne sur la RD2 est composée selon un principe «idéaL», classique et symétrique :

- 5 travées au total dans les mêmes proportions, les 3 centrales sont surmontées d'arcs surbaissés et encadrées par 2 travées simples.
- 3 niveaux d'élévations qui se distinguent par un traitement différencié des ouvertures.
- 1 toiture à 4 pans coiffe d'édifice.

La façade principale présente une composition symétrique avec une alternance de pleins et de vides. Les arcades élégantes qui reposent sur de hautes colonnes en pierre calcaire rythment la façade. Le soubassement plus opaque et orné de bossages sur les deux travées extrêmes contraste avec le vide des arcades.



L'ancienne gare ferroviaire :

La ligne de chemin de fer qui traversait la commune de Chomérac depuis 1862 reliait Livron à Privas est la première voie ferrée en Ardèche.

Initialement, elle avait été aménagée pour le transport du minerai de fer des mines du bassin de Privas vers les sites sidérurgiques du Pouzin et de La Voulte-sur-Rhône.

La gare a été reconvertie en logement. La voie ferrée est transformée en voie verte dédiée aux modes de déplacements doux.



Le viaduc d'Ozon

1.13 - Porter à la Connaissance, DRAC-SRA, la liste des entités archéologiques 16/10/2013 :

1) Sabatas-Cocu, Aurouse : chambre funéraire (Néolithique - Age du bronze), sépulture (Age du fer).

2) Baumas, Ouest de La Vialatte : grotte sépulcrale, (Néolithique - Age du bronze), occupation (Gallo-romaine, époque Moderne, et époque indéterminée), carrière (Moyen-Age à période récente).

3) Quartier du Temple : chapelle (Moyen-Age).

4) Le Petit couvent, Le Pont : couvent (Moyen-Age), enceinte (Moyen-Age à époque Moderne) et maison (époque Moderne).

5) La Vialatte : occupation (Gallo-romaine, ferme (Moyen-Age et époque Moderne), et maison (époque Moderne).

6) Quartier des Tourettes, vieux village : occupation (Gallo-romaine), église, chapelle, souterrain, maison, enceinte, donjon, (Moyen-Age) et occupation époque indéterminée.

7) La Royale : sépultures, stèle funéraire (Gallo-romaine).

8) Le Bijou : occupation (Gallo-romaine).

9) Bellevue : occupation (Gallo-romaine).

10) Bourg : église, prieuré (Moyen-Age).

11) Mauras : maison forte (Moyen-Age).

12) Sabatas-Cocu, Plaine du Lompard : tumulus (Age du fer).

13) La Clève : gué, voie, occupation (Gallo-romaine) et habitat (Moyen-Age).

14) Usine Suchier, Molière : nécropole (Gallo-romaine).

15) Planas : occupation (Gallo-romaine).

16) Les Champs : occupation (Paléolithique).

17) Montagne d'Andance : drains, caniveau (époque contemporaine).

Non localisés :

- Grotte sépulcrale (Néolithique-Age du bronze).

- Quartier Chambon, moulin du seigneur : moulin, enceinte (Moyen-Age).

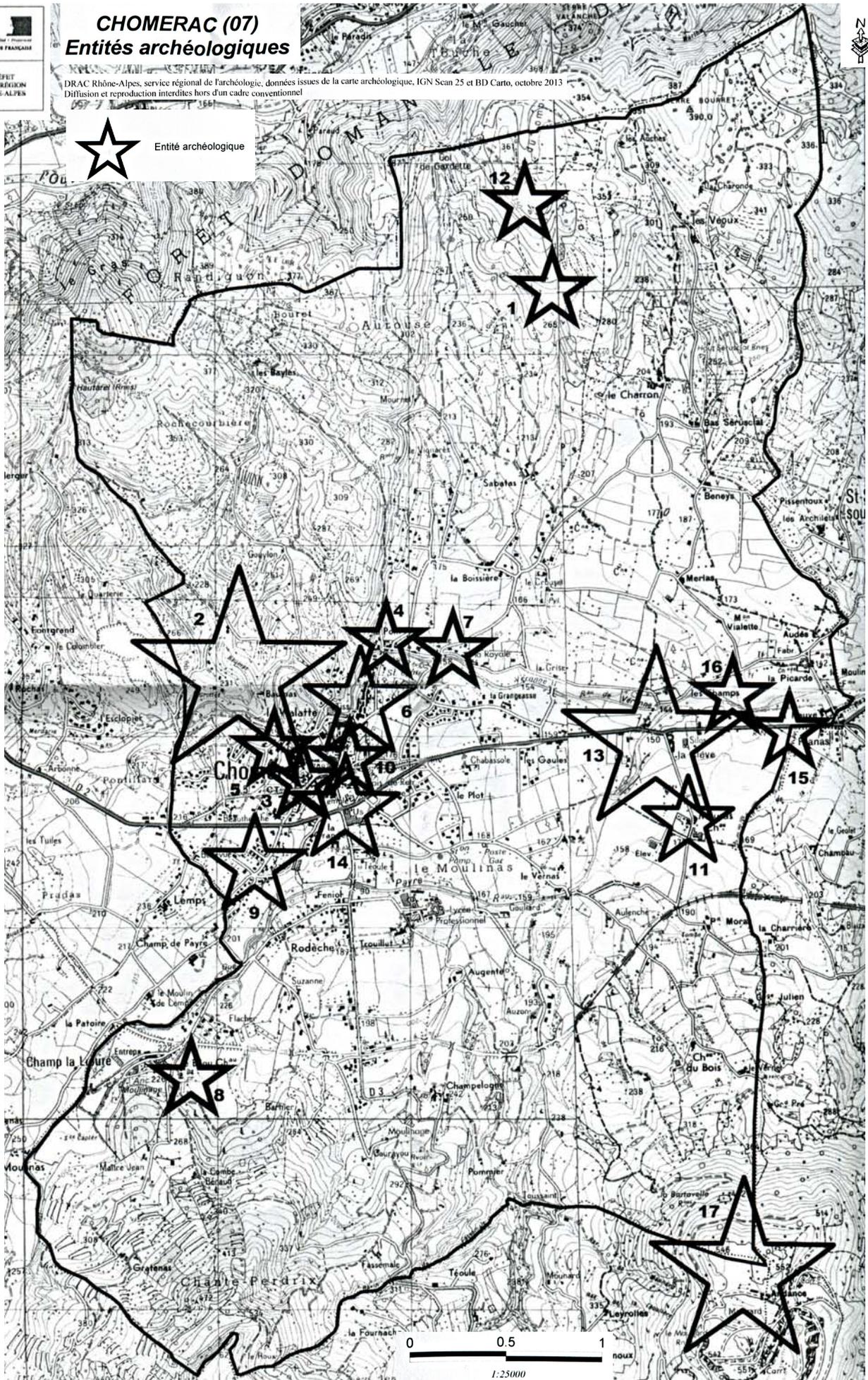
- Nord de Sabatas : sépultures (Moyen-Age).

- Augente : occupation (Préhistoire indéterminée).



CHOMERAC (07) Entités archéologiques

DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, données issues de la carte archéologique, IGN Scan 25 et BD Cartho, octobre 2013
Diffusion et reproduction interdites hors d'un cadre conventionnel



**Zones archéologiques de saisine des services de la préfecture de région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

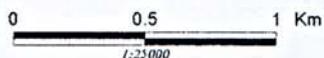


Département : Ardèche
Commune : Chomérac



Zone archéologique de saisine sur :
- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04.303
du 13 JUIL. 2004



Service régional de l'archéologie, IGN SCAN 25 et BD CARTO, janvier 2004.

1.14 - Bibliographie :

- Anonyme, «Découverte à Chomérac», in Bulletin de la Société de Science Naturelle et d'histoire de l'Arcèche, 1868, 4 (SRA, BAM00375).
- Edwige BACHER, «les jardins du Secours populaire français en Ardèche pour plus de solidarité», in MATP n°108, novembre 2010, pages 71 et 72.
- Hélène BARGE, «Les parures du néolithique moyen au bronze ancien en Languedoc méditerranéen et Montagne Noir», 1979 (SRA, BMO02006).
- Christian BENOIT, «Le chemin de fer en Ardèche, ouvertures, fermetures», in MATP n°33, février 1992, page 5 à 8.
- Paul BELLIN, «Réponses et discussions», in Bulletin de la Société Préhistorique de France, volume 56, 1959, pages 263.
- Paul BELLIN, «La Baume de Tournage. Chomérac», Editions du Masque Solaire, 1963 (SRA, BMO01502).
- Paul BELLIN, «Inventaire des monnaies diverses trouvées dans les grottes de la Véronne», in Rhodonia, 1965 (SRA, BAP01988).
- Claude BOISSE, «Fouilles du vieux Chomérac (Ardèche). Chapelle forte du Xlle et Puits-Aven des Tourettes, 1951, (SRA, RAP -07-153).
- Claude BOISSE, «Le puits-Aven des Tourettes et la chapelle forte du vieux Chomérac», 1957 (SRA, BM001501).
- COLLECTIF, «Informations scientifiques et notes brèves», in Bulletin de la Société Préhistorique Française, n°56, pages 5 à 6, 1959 (SRA, BAP05360).
- Jean COMBIER, «Informations archéologiques - Grenoble», in Gallia Préhistoire, Tome 6, 1963, Paris, CNRS (SRA, BAP01400).
- Michel COTTE, «L'approche mathématique du pont suspendu chez Marc Seguin, 1822-1826, in Revue de Géographie d'histoire des sciences, volume 46, n°46, 1993, page 233.
- F. DETURCHE, «Les témoignages religieux dans la cité d'Alba et dans son territoire, du 1er siècle avant notre ère», 1999 (SRA, BMO02187).
- Bernard DUPRAT, «le moulinage de la soie. Une technique et une architecture exemplaires de la première révolution industrielle», in Mémoires d'Ardèche et Temps Présent n°49, février 1996 page 41 à 46.
- Éric DURAND, «Agglomérations et établissements ruraux protohistoriques (VIIIe-1er siècle avant notre ère du département de l'Ardèche. Campagnes de fouilles de 1994 à 1998», 2000 (SRA, RAP-04772).
- «Entre Rhône et Coiron, Chomérac», in Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Cahier n°103, août 2009.
- Éric DURAND, Karine RAYNAUD, Philippe ALIX et Sylvie NEYRE, «Sainte-Bauzile, Chomérac, Saint-Lager-Bressac, Montagne d'Andance (Ardèche), Carrière CECA, 2007 (SRA, RAP-07-696).
- Joëlle DUPRAZ et Christelle FRAISSE, Carte archéologique de la Gaule, Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel PROST, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture, Maison des Sciences de l'Homme, Paris-2001, éditeur Louis-Jean, Gap 2001.
- Bernard GELY, «Les pratiques funéraires préhistoriques : inventaire et analyse des sépultures dans la région Rhône-Alpes, 1991 (SRA, BMO022002).
- Bernard GELY, «Listing des dolmens et menhirs de la région, 2009 (SRA, AUT00088).
- Pierre-Yves LAFFONT, Château du Vivarais. Pouvoirs et peuplement du Haut Moyen-Age au XVIIIe siècle, Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2009.
- Pierre-Yves LAFFONT, Atlas des châteaux du Vivarais (Xe-XIIIe siècles), DARA, Lyon, 2004.

- Florence MAILLARD, «Occupation des cavités dans le département de l'Ardèche à l'époque historique. État de la recherche», 1994 (SRA, BMO01850).
- Yves MOREL, «le système énergétique des moulins», in MATP n°49, février 1996 page 47 à 52.
- Christian et Jean-René NACE, Ardèche terre d'industrie. Au temps où les usines parlaient, La Fontaine de Saloé, Montmélian, 2001.
- Robert VALADIER-CHANTE, «Le Bas-Vivarais au XVe siècle. Les communautés, la taille et le roi», Éditions E & R, Valence, 1998.
- Élie REYNIER, «Les industries de la soie en Vivarais», in Revue de Géographie Alpine, volume 2, 1921, pages 173 à 227.
- François TREINEN, «les poteries campaniformes en France», in Gallia préhistoire, n°13, 1970, page 265.

2 - La prise en compte du développement durable :

2.1 - Les qualités intrinsèques du tissu urbain des espaces bâtis historiques :

Depuis le Moyen-Age jusqu'au XIXe siècle, le bâti du bourg historique s'est agencé dans un espace réduit en relation avec l'éperon calcaire dominant le cours d'eau et la plaine, et les principales voies de communication et de desserte du territoire.

A sein du périmètre délimité en rouge sur la photographie aérienne (Géoportail IGN, 2013), le bâti implanté de façon continu le long des ruelles, rues et places, présente une forte densité.

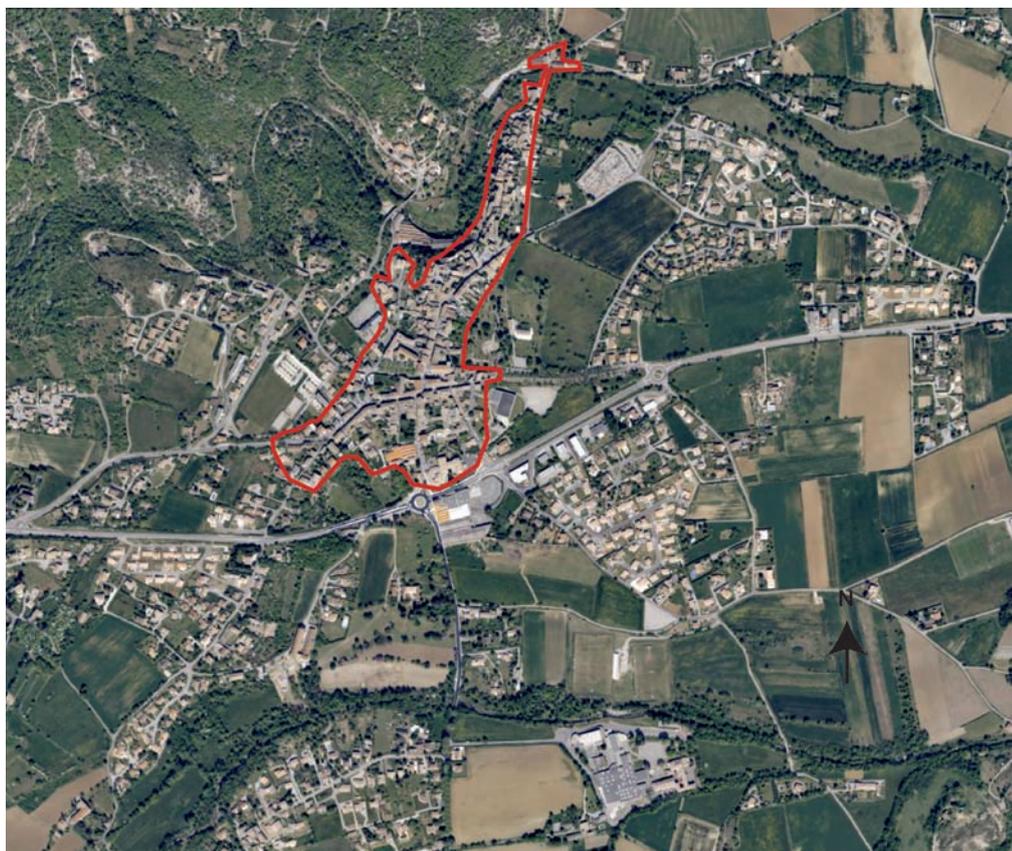
Au cours du XXe siècle, l'urbanisation s'est faite sous la forme de grappes pavillonnaires sans relation avec le tissu ancien. Ces zones pavillonnaires qui se sont formés en marge du bourg historique en laissant des interstices agricoles, occupent une surface plus importante que le bourg avec un nombre moindre de logements.

La densité du bâti et la mitoyenneté des constructions dans le bourg historique constitue un atout notamment en terme de réduction de la consommation d'espace et d'énergie grâce à la faible déperdition thermique.

De plus, les constructions bénéficient d'une exposition favorable Est/Ouest et Nord/Sud avec des logements traversants.

Les déperditions thermiques par conduction et rayonnement s'effectuent au niveau des parois en contact avec le milieu extérieur. Leur surface totale est proportionnelle à la compacité du bâtiment. Un volume disloqué entraîne dès lors des pertes énergétiques plus élevées qu'un volume compact pour un même coefficient de déperdition thermique des parois. Dans le but de minimiser les pertes énergétiques, il faut tendre vers des constructions aussi compactes que possible.

En conséquence, une plus forte densité bâtie sera recherchée dans les secteurs d'urbanisation récente en référence aux qualités de la morphologie du tissu urbain ancien.



2.2 - Les matériaux de construction :

Les murs du bâti ancien sont conçus avec des matériaux exogènes : l'alternance de lits de galets noirs et de moellons de basalte du Coiron avec des lits de moellons irréguliers ou taillés de calcaire blanc de Chomérac, ou uniquement en calcaire, avec ponctuellement de la molasse de type «Châteauneuf-sur-lèsère» et du grès du Trias pour les encadrements des ouvertures.

Les pierres sont hourdées par un mortier composé de chaux, graviers et sables de rivière.

Pour les constructions situées dans le bourg médiéval et le faubourg du Temple, les pierres des murs sont apparentes. Dans le reste du bourg historique, les murs sont recouverts par un enduit naturel composé de sable et de chaux.

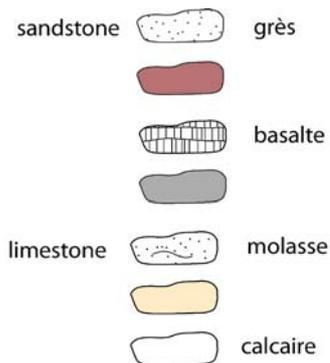
Les murs sont épais. Ces constructions présentent une bonne inertie thermique.

Les toitures de faible pente sont couvertes de tuiles canals rondes, panachées et veillies.

Pour protéger les murs des façades du ruissellement de l'eau de pluie, 2 à 3 rangs de génoises sont placées à l'interface entre le toit et la partie sommitale des murs pignons et gouttereaux.

Les surfaces homogènes des toitures contribuent à la qualité des silhouettes bâties et des vues pittoresques sur le bourg ancien.

L'installation de dispositifs liés aux énergies renouvelables (panneaux solaires et petites éoliennes) pourraient, en raison de la différence de leur matière et de leur teinte, nuire à l'unité d'ensemble des toitures.



L'isolation des façades :

Pour les bâtiments anciens (en pierres ou moellons), les dispositifs d'isolation doivent se faire à l'intérieur de façon à ne pas remettre en cause la composition architecturale, le décor et la modénature de la façade.

Pour les autres immeubles, l'utilisation d'enduits isolants ou d'une isolation extérieure est préférable ; cela permet de conserver l'inertie des murs et traite les ponts thermiques.

L'isolation des toitures :

Pour les bâtiments existants, les dispositifs d'isolation se feront par l'intérieur en sous-face des toits ou sur le plancher du comble, qui est la méthode la plus performante car le volume du comble participe à l'économie générale comme espace tampon.

Pour les constructions neuves l'isolation pourra être intérieure ou extérieures, ou bien encore végétalisée en toiture terrasse pour les constructions d'architecture contemporaine.

Des menuiseries performantes :

Les menuiseries neuves seront à double ou triple vitrage, ce qui n'exclut pas que les sections resteront fines.

Sur les constructions anciennes, ayant des menuiseries anciennes de qualité, on pourra envisager la pose d'une deuxième menuiserie ; celle-ci sera placée à l'intérieur, c'est à dire, à l'arrière de la menuiserie ancienne, et ne comportera pas de découpage de vitrage, afin de rester non visible de l'extérieur.

Pour les constructions neuves situées dans les secteurs (S7) :

Les panneaux thermiques et/o photovoltaïques sont utilisés comme éléments architecturaux à part entière. Dans les mises en oeuvre sur des ouvrages déjà existants, il s'agit d'une adaptation, d'une incorporation des panneaux au bâti.

Dans tous les cas, l'implantation de capteurs solaires doit répondre à quelques règles de base :

- créer d'un «champ» de captage le plus homogène possible en regroupant les panneaux solaires,
- éviter d'isoler dans le paysage ce champ de panneaux, et plus volontiers lui trouver un adossement qu'il soit bâti ou non bâti,
- accepter une perte de rendement des panneaux en pondérant orientation et inclinaison en fonction de critères paysagers ou architecturaux,
- toujours préférer une implantation «basse» et discrète, qu'elle soit ou non liée au bâti (sous le bâti ou en fond de parcelle pour une implantation au sol, sur des toitures secondaires ou des dépendances dans le cadre d'une implantation sur le bâtiment).

3 - La synthèse du diagnostic :

3.1 - Les principaux enjeux et objectifs :

- La protection durable du bourg castral et des hameaux significatifs encore bien conservés dans leur intégrité (périmètre S1a).

> Conserver l'unité architecturale et urbaine du bourg perché sur son éperon rocheux et établir des prescriptions très contraignantes.

> Préserver les vues sur sa silhouette remarquable et visible depuis plusieurs points de vue

> Maintenir dans le PLU les espaces agricoles, naturels et la couronne de jardins aux abords du site.

- La préservation des secteurs urbains du bourg historique dont le développement s'échelonne entre le XVII et le XIXe siècles (périmètre S1b) avec des prescriptions moins fortes que pour le bourg castral.

- La protection des châteaux et domaines, leurs abords immédiats et les vues (périmètres S2), de leur qualité architecturale et des parcs arborés.

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel des anciennes fabriques, la gare et la magnanerie des Gaules (périmètres S3).

- La préservation des berges de la Véronne, ses méandres, la végétation, les jardins et les aménagements divers, un milieu naturel et un paysage remarquables (périmètre S4).

- La préservation des espaces d'accompagnement situés aux abords des sites majeurs et remarquables, et de la qualité des vues (périmètres S5).

- La préservation du rebord méridional du plateau des Gras au contact de la rivière, son couvert végétal de garrigue, ses grottes et habitat cavernicole propice au développement des chiroptères (périmètre S6).

- L'amélioration de la qualité du paysage dans les zones pavillonnaires pouvant se situées dans les traversées et entrées d'agglomération et dans les cônes de visibilité de certaines perspectives visuelles intéressantes (périmètres S7).



Restaurer le bâti ancien tout en préservant ses qualités architecturales et urbaines.

Éviter :

- de recouvrir des façades par un enduit notamment en ciment qui initialement étaient en pierres apparentes (bourg castral et faubourg du temple).

- l'application d'enduits dans une teinte contraire à la palette chromatique locale.

- l'usage de matériaux en désaccord avec la conception initiale du bâtiment.

- les mortiers lissés et dans une teinte trop en contraste avec les pierres du mur.

- la création de nouvelles ouvertures sans respecter la composition des façades.

> Embellir et harmoniser les devantures des commerces.

> Valoriser des espaces délaissés et des arrières cours.



> Préserver des éléments présents dans les espaces publics



> Requalifier certaines places



> Éviter l'utilisation de matériaux en désaccord avec le lieu

